

L'ART

MAGAZINE

NOUVELLE FORMULE

ÇA SUFFIT !

STOP AUX VIOLENCES

DANS NOS LP

p. 09-15

CONCERTATION/CONSULTATION

DÉVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE, RÉGIONS CONTRE
MEDEF, CONSULTATION SUR LA VOIE PRO p. 18-21

RETOUR AU TRAVAIL

RETRAVAILLER APRÈS
UNE MALADIE GRAVE p. 22-24

RETRAITES

POUR METTRE FIN À CETTE
POLITIQUE AUSTÈRE p. 36-37

snetaa
FO

IAP

MAGAZINE



(R)ÉVOLUTION

ÉDITO

ÉDITO

La deuxième priorité du Président de la République, c'est la voie professionnelle dans sa globalité. Un premier rapport commandé par Muriel Penicaud, ministre du Travail, est sorti (rapport Brunet). S'il mentionne peu notre secteur - l'enseignement professionnel -, les quelques préconisations soumises au gouvernement proposent de casser les diplômes nationaux par la généralisation des blocs de compétences, de regrouper tous les diplômes en champs professionnels (quand on voit le bac pro GA, le bac pro SEN, les SEGPA par champs professionnels, pas besoin d'énoncer la faillite de la mesure) et quelques autres inepties qui montrent combien notre travail est si peu connu et reconnu... Affligeant !

Pendant ce temps, les « Gallieni », tous les personnels crient leur ras-le-bol, lancent des « Au secours ! », n'en pouvant plus de l'abandon pitoyable d'une décennie de politiques que le terrain de la réalité effraie. Il y a des responsables, oui. Ils ont des comptes à rendre.

Au SNETAA-FO, je vous le dis : il n'y a pas de tabou. Tolérance zéro aux violences faites aux profs ! Chaque PLP doit être reconnu dans sa mission, respecté ; son autorité doit être recouvrée, sa parole clairement soutenue. Chacun, personnel, élève, doit pouvoir se sentir en sécurité !

Notre ministre doit entendre les PLP et leur assurer un soutien indéfectible.



Pascal VIVIER
Secrétaire Général

IAP MAGAZINE

L'AP N° 565 EST UNE PUBLICATION DU
SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ACTION AUTONOME **FORCE OUVRIÈRE**
24 RUE D'AUMALE 75009 PARIS

RÉDACTION

SNETAA-FO 24 rue d'Aumale 75009 Paris

Tél.: 01 53 58 00 30

CPPAP 0120 S 07264 ISSN 1273 5450

Directeur de la publication : Pascal VIVIER

Responsable éditorial : Alain-Romain NITKOWSKI

Coordination éditoriale : Matthieu PAILLOLE, Brigitte VINCENT-PETIT

Secrétariat de rédaction : Fabienne YORO

Directeur artistique : Wanderson RIBEIRO

Mise en page : Djenaba WÉLÉ, Tony GIRARDIN, Lucas BONNE

Illustrations : Colm, Zaïtchick

Images : 123rf.com

Imprimé en France

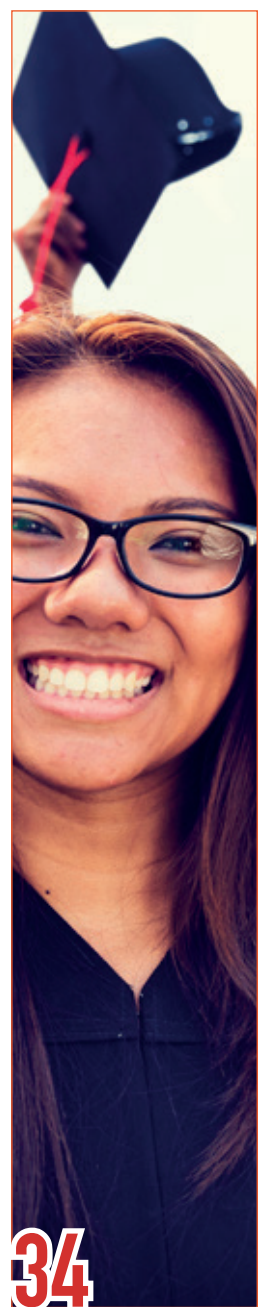
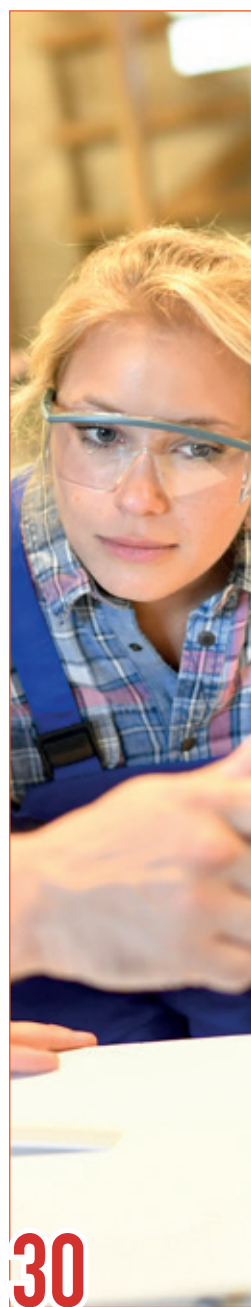
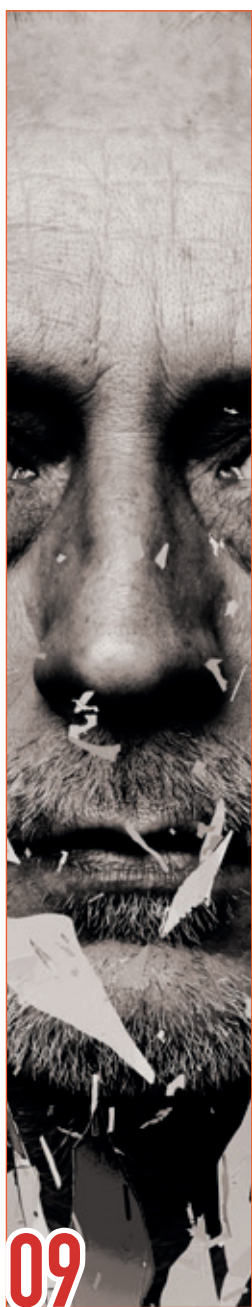
ONT ÉGALEMENT CONTRIBUÉ À CE NUMÉRO

Murielle TURCHI, Daniel THEVOT,
Marie-Jo HUGONNOT, Jules NAGBO,
Françoise BUREAU, Thierry HENIQUE,
Corinne JULIEN, Mattieu PAILLOLE,
Paul DEVAUX, Christian GUÉRIN,
Jacques CRÉTEL.



RETROUVEZ LE NOUVEL AP MAGAZINE AUSSI SUR **WWW.SNETAA.ORG**

SOMMA



IRE



36



MAITS
ASSE,
T CLASSE

018

44 TION

DOSSIER SPÉCIAL

GALLIENI, LETTRE AU MINISTRE,
INCIVILITÉS...

09

ACTUALITÉS

LES NOUVELLES DE 2018 / GIPA

16

CONCERTATION/CONSULTATION

APPRENTISSAGE, MEDEF, VOIE PRO...

18

TRAVAIL

RETRAVAILLER APRÈS UNE MALADIE

22

ULIS

PREMIER BILAN EN DEMI-TEINTE

25

LA CHRONIQUE

VIOLENCES : TOLÉRANCE ZÉRO

26

PAROLE D'ADHÉRENT

QUI SUIS-JE ?

28

TÉMOIGNAGE

LE BAC PRO GA

30

MÉTIER

NOTRE FUTUR DE PLP / CONTRACTUELS

33

BACHELIERS

QUE DEVIENNENT-ILS APRÈS LE BAC ?

34

RETRAITES

FIN À CETTE POLITIQUE AUSTÈRE

36

BRÈVES

L'ACTUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT PRO

40

CULTURE

ÇA SE PASSE PRÈS DE CHEZ VOUS...

44



CONTRIBUTEURS



MURIELLE TURCHI

Conseillère technique nationale en charge des relations avec les adhérents. PLP en économie-gestion dans l'académie de Paris et psychologue-clinicienne depuis 16 ans.



MARIE-JO HUGONNOT

Secrétaire nationale, en charge du service relations adhérents et des CAPN. Commissaire paritaire nationale, PLP biotechnologies dans l'académie de Besançon, adhérente depuis 1984.



JULES NAGBO

Conseiller technique national en charge des relations avec les adhérents. PLP comptabilité-bureautique dans l'académie de Paris au lycée Erik Satie (Paris 14^{ème}). Commissaire paritaire académique et militant depuis 1988.



CORINNE JULIEN

Conseillère technique nationale affectée au secteur communication. Enseignante militante de l'académie de Bordeaux, TZR en lettres-histoire.



ALAIN-ROMAIN NITKOWSKI

Secrétaire national, en charge de l'organisation du SNETAA National, commissaire paritaire national. PLP comptabilité-bureautique et TZR dans l'académie de Lille.



FRANÇOISE BUREAU

Secrétaire nationale, militante depuis 1990. Retraitée PLP génie industriel textiles et cuirs, syndiquée depuis 1973. Responsable des secteurs DDFPT, ASH, Contractuels, CPE et des Commissions Professionnelles Consultatives.

DOSSIER SPÉCIAL

STOP AUX VIOLENCES

Les événements récents au lycée Gallieni de Toulouse ont mis dans la lumière les défaillances trop longtemps cachées de notre système éducatif.

Le SNETAA-FO les a toujours dénoncées. Il est grand temps pour tous de ne plus se taire.

VIOLENCES À GALLIENI

NOUS VOULONS DES ACTES DE FOND !

Le lycée polyvalent Gallieni à Toulouse, qui compte environ 80 % d'élèves en SEP, est régulièrement et depuis trop longtemps en proie à des actes de violence intolérables, envers à la fois les adultes et les élèves.

Les conditions de travail, au quotidien, sont telles qu'il n'est plus possible d'y assurer le service public d'enseignement. Les démarches des collègues auprès des autorités académiques, Directeur académique des services de l'Éducation nationale et rectrice, ne mènent à rien.

Le SNETAA-FO exprime son entière

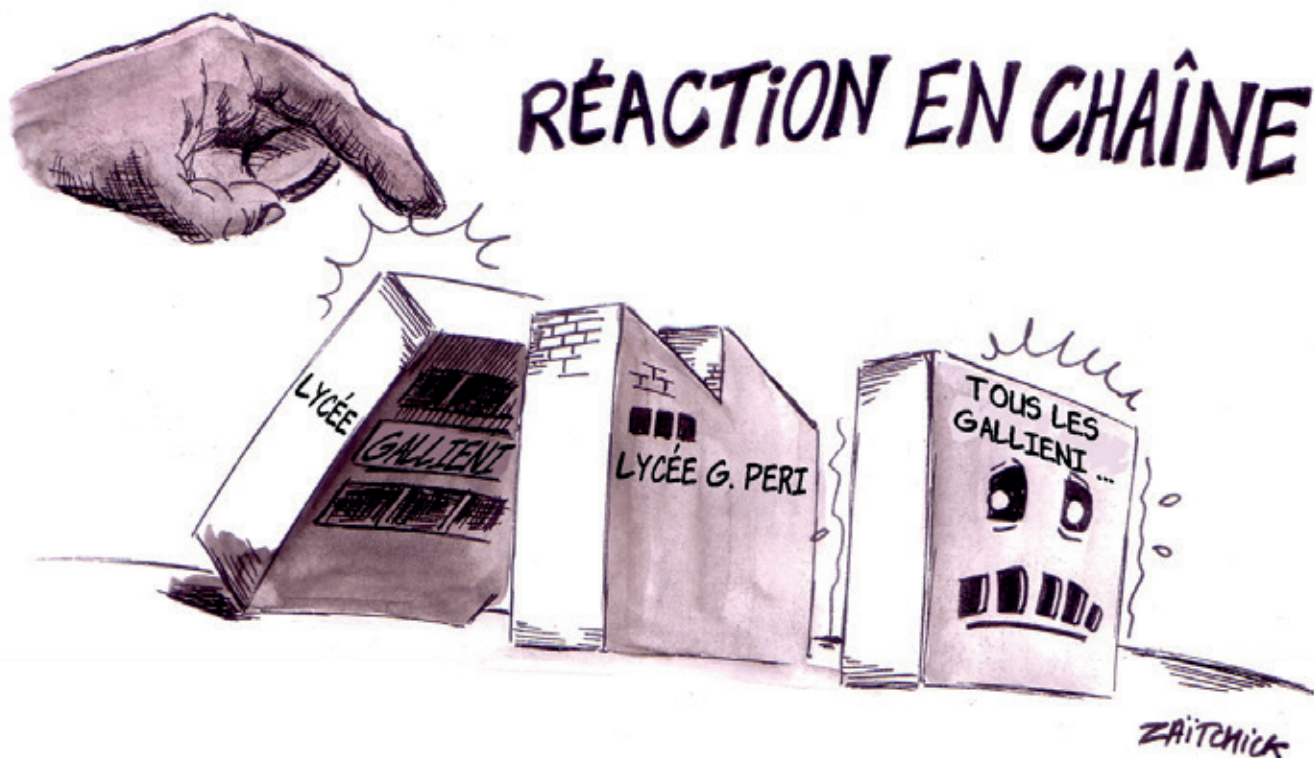
solidarité à toutes les victimes de ces faits. Il s'en est immédiatement remis au ministère, en lui demandant une intervention rapide, ce qui a été fait.

Mais il ne peut être seulement question de pallier l'urgence de la situation. Il faut en plus ouvrir une réflexion de fond sur les moyens que veut se donner l'École pour la réussite de tous, sur l'ensemble du territoire, et en particulier là où il est plus difficile qu'ailleurs de faire classe tous les jours.

Dans une lettre ouverte, adressée au ministre de l'Éducation nationale (voir ci-contre), le SNETAA-FO

rappelle que ses prédécesseurs ont, en dépit du bon sens, décidé puis soutenu la sortie des Lycées Professionnels et des lycées de l'éducation prioritaire ! Le SNETAA-FO exige que des moyens pérennes, au moins équivalents à ceux de la REP+, soient donnés à tous ces établissements, vite !

Le cas du lycée Gallieni n'est pas isolé ; il existe des tas de « Gallieni » en puissance, partout en métropole et dans les outre-mer ! Le SNETAA-FO ne les abandonne pas !



LETTRE OUVERTE AU MINISTRE

Monsieur le Ministre,

Les personnels du lycée Gallieni à Toulouse mènent un combat pour des conditions normales d'enseignement. Ce que vivent ces personnels est intolérable.

Je vous ai alerté sur la mobilisation locale dès le début pour qu'ils soient entendus. Vous êtes intervenu et je vous en remercie. Ils ont besoin de toute la solidarité du pays, d'une protection réelle et des moyens à la hauteur de la situation

Monsieur le Ministre, je n'ai pas un, dix, mais plusieurs centaines de lycées qui sont des « Gallieni » en puissance. J'ai tâché de vous décrire la situation que les gouvernements précédents ne voulaient pas voir. Par idéologie, dogmatisme, choix budgétaires ou refus de se confronter à la réalité. Vous n'êtes pas responsable de la situation. Mais vous êtes responsable des choix opérés pour remédier aujourd'hui à ces violences. Les personnels attendent beaucoup de leur ministre.

Monsieur le Ministre, nos lycées professionnels qui étaient en éducation prioritaire ont tous été déclassés par la ministre Vallaut-Belkacem. C'était une ineptie.

Ne rien faire pour nos établissements, c'est mettre en danger nos élèves, nos personnels, de façon imminente.

Sur tous ces « Gallieni », nous devons pouvoir échanger, confronter nos analyses et parvenir ensemble à un constat partagé. Il faut que les établissements les plus en souffrance trouvent dans une « catégorie », un « classement », les moyens de venir

à bout de ces violences à l'École, au quotidien.

Beaucoup de jeunes dont nous avons la charge sont « désocialisés » et n'ont pas le savoir-être minimum pour s'insérer en entreprise en tant qu'apprenti. Qu'attendons-nous pour que l'École de la République leur donne de nouveaux rails ? Qu'on réenchante leur avenir ?

Gallieni n'est pas une exception, un épiphénomène. Nous avons partout des établissements qui craignent que l'accident embrase l'École.

Au SNETAA-FO, nous souhaitons traiter de l'excellence de nos filières, de nos diplômés, de notre pédagogie qui est complètement laminée depuis 20 ans. Mais nous devons aussi traiter les problèmes auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés.

Au SNETAA-FO, nous souhaitons agir pour tous les jeunes, sans exclusive mais avec des moyens cohérents pour assurer notre mission : présence d'éducateurs spécialisés, infirmières scolaires, psychologues spécialisés dans les situations de crise, cliniciens pour prendre en charge la souffrance des collègues, agents de la PJJ, internats, dédoublements de classe...

Ce dossier nécessite aussi des mesures RH !

Gallieni, c'est la réalité de deux mondes qui s'affrontent dans nos établis-

sements professionnels.

Monsieur le Ministre, le SNETAA-FO vous demande d'ouvrir au plus vite une discussion nationale sur nos établissements professionnels durement touchés par ces phénomènes. Ils doivent se retrouver dans des conditions minimales REP+ ou tout autre moyen qui permette avec acuité de faire réussir nos missions pour tous les jeunes.

Les professeurs de lycée professionnel attendent votre message de soutien.

Je reste à votre entière disposition.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de ma haute considération.

syndicat national de l'enseignement technique action autonome  Pascal VIVIER Secrétaire Général	Paris, le mercredi 24 janvier 2018 Monsieur Jean-Michel Blanquer Ministre de l'Éducation nationale Ministère de l'Éducation nationale 110 rue de Grenelle- 75357 Paris SP 07
Réf : PV/FY/22/2018 Objet : Nous pouvons tous basculer en Gallieni/demande d'audience	Lettre ouverte au Ministre Monsieur le Ministre, Les personnels du lycée Gallieni à Toulouse mènent un combat pour des conditions normales d'enseignement. Ce que vivent ces personnels est intolérable. Je vous ai alerté sur la mobilisation locale dès le début pour qu'ils soient entendus. Vous êtes intervenu et je vous en remercie. Ils ont besoin de toute la solidarité du pays, d'une protection réelle et des moyens à la hauteur de la situation. Monsieur le Ministre, je n'ai pas un, dix, mais plusieurs centaines de lycées qui sont des « Gallieni » en puissance. J'ai tâché de vous décrire la situation que les gouvernements précédents ne voulaient pas voir. Par idéologie, dogmatisme, choix budgétaires ou refus de se confronter à la réalité. Vous n'êtes pas responsable de la situation. Mais vous êtes responsable des choix opérés pour remédier aujourd'hui à ces violences. Les personnels attendent beaucoup de leur ministre. Monsieur le Ministre, nos lycées professionnels qui étaient en éducation prioritaire ont tous été déclassés par la ministre Vallaut-Belkacem. C'était une ineptie. Ne rien faire pour nos établissements, c'est mettre en danger nos élèves, nos personnels, de façon imminente. Sur tous ces « Gallieni », nous devons pouvoir échanger, confronter nos analyses et parvenir ensemble à un constat partagé. Il faut que les établissements les plus en souffrance trouvent dans une « catégorie », un « classement », les moyens de venir à bout de ces violences à l'École, au quotidien. Beaucoup de jeunes dont nous avons la charge sont « désocialisés » et n'ont pas le savoir-être minimum pour s'insérer en entreprise en tant qu'apprenti. Qu'attendons-nous pour que l'École de la République leur donne de nouveaux rails ? Qu'on réenchante leur avenir ? Gallieni n'est pas une exception, un épiphénomène. Nous avons partout des établissements qui craignent que l'accident embrase l'École. Au SNETAA-FO, nous souhaitons traiter de l'excellence de nos filières, de nos diplômés, de notre pédagogie qui est complètement laminée depuis 20 ans. Mais nous devons aussi traiter les problèmes auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés. Au SNETAA-FO, nous souhaitons agir pour tous les jeunes, sans exclusive mais avec des moyens cohérents pour assurer notre mission : présence d'éducateurs spécialisés, infirmières scolaires, psychologues
24 rue d'Aumale CS 7005B 75009 PARIS tél. 01 53 58 00 30 fax 01 47 83 26 69 snetaaat@snetaa.org www.snetaa.org	

INCIVILITÉS, VIOLENCE AU LYCÉE, UNE CITOYENNETÉ EN CRISE

À chaque rentrée scolaire, le règlement intérieur est lu, mais cette lecture, certes utile, ne résout en aucune façon les comportements qui ne respectent pas les règles de vie en communauté. C'est en tout cas le constat amer que font les enseignants.

De plus en plus souvent, les élèves tiennent tête aux professeurs, contestent les notes, les sanctions, discutent pendant les cours, se lèvent, crachent, consultent leurs portables, dorment sur leur table ou bougent comme s'ils étaient chez eux, disent des grossièretés, s'insultent, se menacent...

L'incivilité est une rupture du pacte culturel. Il y a refus et transgression des codes sociaux. Quelle qu'en soit la forme, ces conduites se situent dans un contexte global de malaise, le lycée étant perméable aux tensions qui ébranlent la société, faisant corps avec son environnement. Les incivilités répondent bien souvent à la violence de conditions de vie intolérables. Plutôt qu'une envie de vivre ensemble, les enseignants décrivent souvent un désir de « rester entre soi » manifesté par leurs élèves, ce qui rend difficile l'art d'enseigner. Parmi les comportements décrits comme les plus pénibles par les enseignants, on trouve l'absence de politesse et de respect, le vocabulaire familier voire trivial, l'occupation bruyante des espaces collectifs (hall de l'établissement, couloirs...), les postures relâchées en classe. Il y a comme une absence de culture scolaire. Il y a abolition des frontières – autrefois intégrées par la plupart des élèves entre espace public et espace privé, comportements intimes et comportements en société... Ces faits, sans relever du pénal, constituent des atteintes à la personne et à la collectivité. Presque aucun élève n'imagine que le simple fait d'injurier un prof soit un délit, passible des rigueurs de la loi.

Les profs ont en effet du mal à trouver leur voie entre rigidité académique et populisme langagier. Beaucoup font comme s'ils n'entendaient pas « c'est presque une question de survie », dit un prof de maths alors que du côté des élèves, l'insulte possède un aspect ludique apprécié et ses propres codes. Ce n'est pas forcément la classe ingouvernable, mais la certitude d'une dégradation constante, de l'élargissement d'un fossé. C'est dans ce grippage des rouages quotidiens que s'ancre le plus fort sentiment de violence chez les enseignants. La violence remet en cause leur identité professionnelle : leur image de soi se dégrade, il y a une perte de lisibilité du métier et les missions confiées à l'école sont en réalité impossible à réaliser. L'accord initial basé sur l'école du peuple, libératrice et progressiste est rompu.

Les enseignants ont un vif sentiment d'insécurité même si les faits concernent le plus souvent les relations entre jeunes. Les injures, l'agitation quotidienne des élèves, le fait qu'ils n'écoutent pas, ne « suivent » pas, leur manque de respect, leurs

transgressions des codes sociaux désorganisent le monde scolaire. C'est un conflit de civilités mais la frontière entre incivilité et violence est souvent fragile. Des incidents peuvent éclater du fait de dérapages relationnels entre élèves, ou entre élèves et enseignants. Partant d'un mini-conflit, les protagonistes cherchent à conjurer leur peur réciproque en faisant montre d'agressivité. Chacun s'énerve et cela peut aller jusqu'à la violence physique ou l'agression verbale.

Que ressentent les enseignants, peu formés, pour affronter ce type de situation ? Ils ont souvent le sentiment d'avoir en face d'eux des jeunes « hors d'atteinte ». « Je ne les comprends pas, dit un prof de GA, c'est comme si je parlais de la Terre à la Lune. On ne parle pas la même langue. Je me sens seul. » « Ils ont la bouche sale, dit un collègue. Après une journée de cours je me sens souillée. » Beaucoup de profs se sentent isolés et perdent confiance dans leur hiérarchie, qui souvent ne sait ni les écouter ni répondre à leurs demandes et n'attend d'eux guère plus que de garder des jeunes à l'intérieur

de l'établissement pour éviter des débordements à l'extérieur. Ils ont l'impression que, face à leur désarroi, la réponse de l'administration navigue entre l'esquive et la remise en cause de leur capacité à enseigner. Elle adopte la politique de « la patate chaude » : si un élève est exclu, il est réinscrit dans un autre établissement. En échange, cet autre établissement enverra un autre lycéen violent.

Incivilités ou violences, victimes ou témoins, les enseignants ne sortent pas indemnes de leur confrontation aux situations qu'ils rencontrent. Le malaise est fréquent, la souffrance est incontestable. Il n'en reste pas moins que la plupart poursuivent leur tâche avec courage et dévouement malgré les classes surchargées, les suppressions de poste et le manque d'AVS.

Si vous vivez cette violence quotidienne et avez besoin de conseils, appelez Murielle TURCHI, psychologue clinicienne, au SNETAA national, les lundis, mardis et jeudis : 01 53 58 00 30

VIOLENCES DANS LES ÉTABLISSEMENTS : UNE STABILITÉ RELATIVE

Le ministère (DEPP) présente un bilan des incidents en établissement du secondaire sur la période 2016-2017. Si le constat général est à une certaine stabilité sur les 5 dernières années, ces données ne s'appuient que sur un relevé de déclaration de la part des chefs d'établissement.

Ainsi, parmi les établissements du secondaire, 6 incidents en moyenne par an sont déclarés dans les lycées généraux, 14 en collèges et 25 en Lycées Professionnels. Les LP demeurent les établissements les plus enclins à établir des déclarations d'incidents graves. Seuls 14 % d'entre eux n'en déclarent aucun dans l'année. Plus l'établissement est grand, plus les risques d'incidents sont logiquement importants.

Ce sont les atteintes à la personne qui font l'objet d'un signalement plus systématique (8 incidents sur 10). Ces atteintes représentent tout de même pour 42,5 % des violences verbales. Les adultes sont victimes à hauteur de 40 % des incidents. Ces chiffres, déjà alarmants, ne recouvrent pourtant pas encore une réalité totale du terrain. Trop d'incidents sont encore tus, que ce soit par les chefs d'établissement ou les collègues eux-mêmes. Les freins à la démarche sont encore trop nombreux et traumatisants. Un sentiment de culpabilité mêlé de dévalorisation conduit à étouffer une grande souffrance personnelle.

Il faut faire cesser ces situations insupportables !

Ne restez pas isolé-e et n'hésitez pas à contacter le SNETAA-FO au 01 53 58 00 30 !

Une cellule d'écoute et de conseils est présente pour vous aider. **STOP À LA VIOLENCE AU QUOTIDIEN !**

VIOLENCES SCOLAIRES À MAYOTTE

DROIT DE RETRAIT DES ENSEIGNANTS AU LPO KAANI



© PHOTO DU JOURNAL DE MAYOTTE DU 27.11.2017

Les départements d’Outre-mer ne sont pas épargnés par la violence scolaire qui sévit dans les Lycées Professionnels.

Depuis la rentrée, le Lycée de KAANI est confronté à des incidents graves et violents qui interviennent à l’intérieur et aux abords du lycée.

Depuis le mois de novembre, c’est la deuxième fois que le personnel de ce Lycée Professionnel exerce son droit de retrait au regard de la gravité et de l’imminence du danger qui affectent le déroulement des enseignements, la sécurité des élèves et du personnel.

Nos collègues doivent faire face à une forte dégradation du climat scolaire qui se traduit par le caillassage de bus, des bagarres de bandes rivales sur le hub et dans le lycée, l’introduction d’armes et de substances illicites dans le lycée, des vols de matériel informatique, de nom-

breuses dégradations du bâti et enfin la multiplication des agressions physiques et verbales à l’encontre du personnel.

À ce jour, les réponses apportées par le vice-rectorat pour résoudre ces problèmes sont insuffisantes et ne permettent pas au personnel de ce lycée d’envisager de reprendre le travail.

LE SNETAA-FO soutient les collègues de KAANI dans leur exercice de droit de retrait et demande au vice-rectorat la mise en place de solutions immédiates comme la sécurisation du lycée et le renforcement du personnel encadrant et d’éducation.

Le SNETAA-FO rappelle que l’État a un devoir de protection envers ses élèves et son personnel et ne manquera pas d’interpeller le ministère sur la dégradation du climat scolaire à Mayotte.

LE SNETAA-FO REÇU PAR LE MINISTRE

Le SNETAA-FO a interpellé le ministre dans une « lettre ouverte » datée du 24 janvier 2018 : « Nous pouvons tous basculer en Gallieni ». Dès le début de la mobilisation des professeurs du lycée toulousain, le SNETAA-FO l'a alerté sur l'inacceptable, ce qu'endurent quotidiennement les collègues.

Par un communiqué du 02 février 2018, « Lycée Gallieni : ça continue », le SNETAA-FO qui a salué les changements dans la chaîne hiérarchique a rappelé que si les professeurs de lycée professionnel pratiquent l'excellence, se donnant à fond pour tous les jeunes que la Nation nous confie, nous ne pouvons plus travailler avec des publics qui pourrissent nos missions. Les moyens doivent être mis dans les centaines de Gallieni dans toute la France.

Le ministre a reçu ce vendredi 09 février 2018 le SNETAA-FO en audience. Nous avons une nouvelle fois dénoncé les mesures du gouvernement précédent de sortir les lycées professionnels ZEP de l'éducation prioritaire. Les personnels ont besoin de moyens alloués : classes dédoublées, personnels d'éducation supplémentaires, « primes ZEP », etc. Nous demandons que les lycées professionnels ZEP recouvrent a minima les moyens qui leur étaient dévolus. L'excellence passe aussi par le traitement spécifique des lycées professionnels abandonnés.

Nous demandons le soutien du ministre aux collègues en proie aux violences de jeunes désocialisés :

- la parole du professeur prime sur la parole de l'élève ;
- tolérance zéro face aux incivilités et violences contre les enseignants et les élèves ;
- les représentants de l'État, les professeurs de lycée professionnel, doivent être soutenus par leur ministre dans le discours et l'administration doit assurer son soutien et sa défense dans les faits.

Nous demandons à ce que le ministre ouvre une concertation pour identifier tous les Gallieni et leur assurer des moyens spécifiques à la hauteur de l'urgence de la situation.

Le ministre a rappelé qu'il s'était attaché à prendre des décisions pour d'abord retrouver la sérénité nécessaire au travail à Gallieni mais plus globalement, il tenait à rappeler son « attachement à donner tous les moyens pour assurer un climat scolaire serein. Cela commence par la sécurité des personnels et des élèves. »

Concernant notre demande d'ouverture d'une discussion sur les établissements confrontés aux difficultés exacerbées, si elle a bien été entendue, il semble qu'elle puisse être envisagée.

Le SNETAA-FO continuera à rappeler cette exigence jusqu'à ce qu'on puisse l'obtenir : il en va des conditions réelles de travail de tous les professeurs qui, partout, sont remis en cause dans leur mission. Ce n'est que le début de notre combat.

Nous avons profité de cette audience pour rappeler les attentes et les lignes rouges du SNETAA-FO dans le rapport de la commission Calvez-Marcon qui sera remis au ministre prochainement. Nous avons redit tout le mal que nous pensions des préconisations du rapport Brunet sur les formations initiales en enseignement professionnel (communiqué du SNETAA-FO du 31 janvier 2018).

De ce rapport Calvez-Marcon, le ministre consultera les partenaires sociaux avant de retenir les préconisations dans la cohérence des choix gouvernementaux.

Dans un dernier temps, nous avons rappelé nos craintes quant aux choix de certains recteurs d'une saignée annoncée dans la DHG des lycées professionnels pour la prochaine rentrée et des suppressions de postes de professeurs de lycée professionnel alors que le ministre nous a réaffirmé sa volonté de ne plus sur-orienter les élèves de fin de troisième vers l'enseignement général et technologique.

Nous lui avons demandé d'intervenir.

Enfin nous avons rappelé nos demandes d'ouvertures de discussions sur les questions de formation des professeurs de lycée professionnel (ESPE), de la titularisation des professeurs contractuels, de l'ouverture d'un grand débat sur la reconnexion de l'enseignement général aux métiers et de l'avenir du lycée professionnel tertiaire.

Ces questions pourront être traitées lors d'une audience spécifique « RH » au cabinet.

Si l'écoute du ministre a été favorable, nous demandons maintenant des actes forts, visibles sur le terrain, conformes aux intentions annoncées.



LES NOUVELLES DE 2018...

Au travers de décrets publiés au JO les 23 et 31 décembre 2017, le gouvernement continue sa politique de gel salarial pour 2018.

Le premier décret institue une indemnité compensatrice de la hausse de la CSG dans la Fonction publique mais cette compensation ne sera que partielle et dégressive dans la durée.

Le second modifie l'échelonnement indiciaire dans la Fonction publique et reporte d'un an la mise en application du miroir aux alouettes qu'est le PPCR. Protocole contre lequel le SNETAA-FO se bat en alertant, votant contre, mobilisant sur cette question pendant que d'autres syndicats et fédérations le soutiennent.

C'est donc limpide : perte de pouvoir d'achat supplémentaire pour les

fonctionnaires !

2018 nous est annoncée comme une année blanche pour la rémunération : encore une année disparue dans les limbes de la rigueur ! Avec le rétablissement de la journée de carence, le gel du point d'indice, la suppression de postes, la hausse de la CSG, la retenue sur pension... ça suffit !

Mais le gouvernement n'est pas avare de cadeaux : le prix du timbre a augmenté en moyenne de 5 %, celui du gaz naturel de 7 %, le forfait hospitalier de 2 euros, le prix du gazole de 7,6 centimes par litre et celui de l'essence de 3,84 centimes...

Cependant, la taxation des revenus du capital baisse (instauration du « prélèvement forfaitaire unique » avec un plafond maximum à 30 % sur

les revenus du capital et de l'« impôt sur la fortune immobilière »).

Le SNETAA-FO n'accepte pas cet état de fait ! Les fonctionnaires ne sont pas responsables des crises et de la rigueur. Ce ne sont ni des vaches à lait ni la dernière roue du carrosse ! Ce n'est pas seulement à nous de faire des efforts quand d'autres achètent des yachts !

Le SNETAA-FO exige une réévaluation immédiate des traitements avec un rattrapage du pouvoir d'achat et pour cela une augmentation immédiate de 16 % de la valeur du point d'indice.

Avec le SNETAA-FO, ne nous laissons pas faire et revendiquons une véritable revalorisation et de la considération pour tous les fonctionnaires ! C'est ensemble que nous ferons entendre notre volonté !

GIPA : GARANTIE INDIVIDUELLE DE POUVOIR D'ACHAT



Le gouvernement a reconduit le dispositif pour 2017 (décret n°2017-1582).

Sont concernés par cette prime les collègues titulaires ou contractuels dont le traitement brut indiciaire a évolué moins vite que l'inflation entre le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2016.

Pour la GIPA 2017, le taux d'inflation retenu est de 1,38 % pour la période concernée.

Cette indemnité est censée compenser une perte de pouvoir d'achat mais pour le SNETAA-FO le compte n'y est pas, loin s'en faut. Pour exemple : la cotisation retraite sur le traitement brut a augmenté sur cette durée de 1,90 %. Encore une fois, les dispositifs mis en place ne compensent pas la perte de pouvoir d'achat des fonctionnaires.

CALCUL DE LA GIPA

TBA (traitement brut annuel) 2012 = 55,5635 x Indice nouveau majoré

TBA 2016 = 55,7302 x indice nouveau majoré

GIPA 2017 = (TBA 2012 - TBA 2016) x 1,0138

Exemple :

Indice majoré au 31/12/2012 = 658 et point d'indice = 55,5635

Indice majoré au 31/12/2016 = 658 et point d'indice = 55,7302

TBA 2012 = (55,5635) x 658 = 36560,78

TBA 2016 = (55,7302) x 658 = 36670,47

GIPA = (36650,78 x (1+1,38/100)) - 36670,47 = 395 €

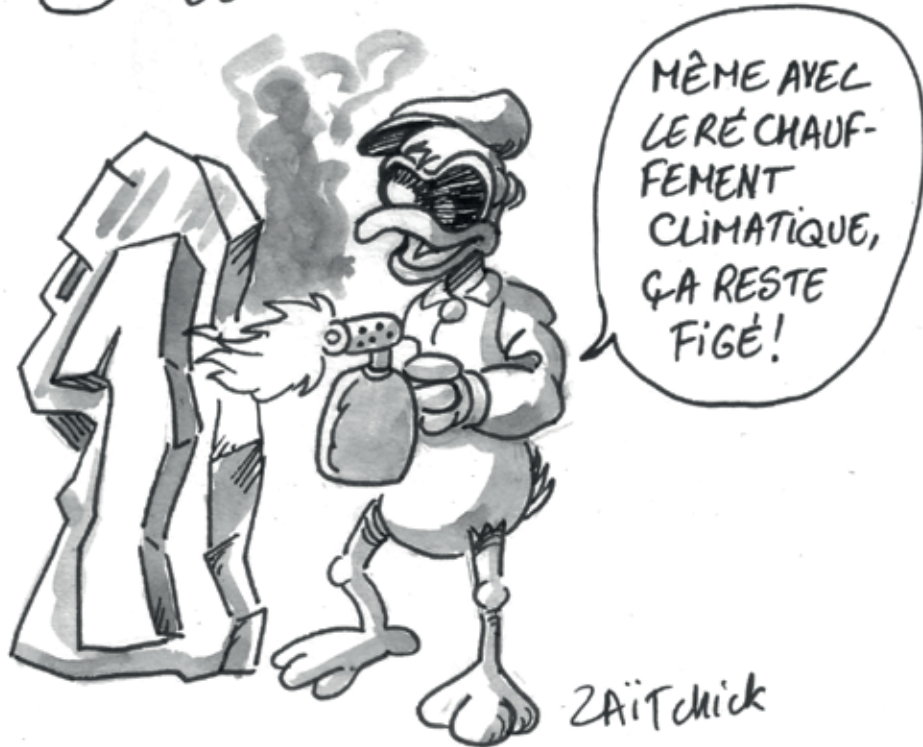
Si le résultat est négatif ou nul, vous n'avez pas droit à la GIPA.

Le décret prolongeant le dispositif date du mois de novembre 2017.

La GIPA « devrait » avoir été versée en décembre 2017 en une seule fois. Vous n'avez pas de demande à faire.

Pour le SNETAA-FO, la perte du pouvoir d'achat doit se traduire par une revalorisation du point d'indice, pour le bénéfice de tous !

GEL DU POINT D'INDICE...





CONCERTATION CONSULTATION

DÉVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE : BLA BLA BLA !

La concertation sur l'apprentissage, menée entre le gouvernement et les confédérations syndicales et conduite par Sylvie Brunet, a abouti à un rapport tout juste rendu public.

Qu'est-ce qu'on a dedans (voir page suivante) ?

De vieilles recettes, parfois poussées à l'extrême voire à l'absurde. En voici quelques exemples.

On ne fait pas assez de pub pour l'apprentissage ? Qu'à cela ne tienne, on va communiquer sur les indicateurs d'insertion ! Mais en restant discret sur le taux de réussite aux examens

qui est plus faible en apprentissage que dans la voie initiale et sur le taux de rupture des contrats d'apprentissage (abandon de la formation) qui est très élevé pour les formations jusqu'au bac pro inclus.

Les entreprises ne sont pas enthousiastes à l'idée de recevoir des apprentis se préparant au CAP ou au Bac Pro ? Et alors ? On va augmenter encore les aides financières pour les accompagner mais aussi assouplir les conditions de rupture du contrat d'apprentissage ! En gros : entreprises, prenez des apprentis car vous pourrez vous en débarrasser facilement ! Et s'ils ne bossent pas

assez, eh bien les horaires seront plus flexibles, puisque dans l'hôtellerie-restauration, les apprentis pourront travailler jusqu'à minuit... Une rengaine ? ah oui, avec en prime un grand bond en arrière dans le droit du travail !

Et puis, les diplômes nationaux, c'est pas bien pour l'apprentissage, c'est pas bien pour les entreprises. Comment faire ? Y a qu'à laisser les entreprises rédiger les référentiels, sans les profs (ah, ces profs...). En plus, on y glisse tous les blocs de compétences qu'on veut, on mutualise des diplômes pour les rendre moins spécifiques, on crée des titres

et le tour est joué ! Tiens, ce sont des mesures que le SNETAA-FO dénonçait il y a déjà 3 ou 4 ans, au temps d'une Dgesco hors-sol...

Tout ça pour ça : des « j'en sais rien » qui affirment dans leur rapport « j'en sais pas plus » ! Ajoutez à cela une guéguerre Régions/Medef (voir page suivante) ! Et pendant ce temps, dans l'enseignement professionnel initial, rien ne bouge et on oublie le lycée Gallieni, on oublie les « Gallieni » qui attendent des mesures à la hauteur des drames qu'ils vivent au quotidien.

Le SNETAA-FO s'oppose au développement de l'apprentissage dans l'Éducation nationale. Les mesures proposées ne serviront à rien et elles coûteront très cher à l'État !

Pour le SNETAA-FO, il faut renforcer l'enseignement professionnel initial, public et laïque, seule voie d'excellence dans nos lycées professionnels !



DES PROPOSITIONS POUR PERDRE TOUT LE MONDE !

Le rapport Brunet compte 44 propositions qui font feu de tout bois pour donner du lustre à l'apprentissage.

À leur lecture, on est frappé par les moyens qui pourraient être mis en œuvre pour promouvoir l'apprentissage (sensibilisation des enseignants dans leur formation initiale, mettre dans le coup Pôle emploi, les missions locales ou Cap Emploi...), pour assister les apprentis (revalorisation des rémunérations, aides au transport et à l'hébergement), pour les attirer aussi (rémunération dépendant non plus de l'âge mais du niveau du diplôme).

L'intérêt des entreprises n'est bien entendu pas oublié, loin s'en faut : flexibilité accrue des horaires des apprentis, recours au conseil des prud'hommes limité, entrées et sorties en apprentissage possibles à tout moment de l'année, revalorisation des aides financières pour les petites entreprises.

Et pour être sûr que les entreprises

forment les apprentis conformément à leurs attentes, les diplômes seront élaborés par elles-mêmes, avec le plus possible de CCF, de quoi réjouir l'Unsa et la Cfdt ! D'ailleurs, le diplôme même est secondaire puisque les entreprises seront consultées par les « instances de prospective et de statistique » sur leurs besoins en « compétences [...] à développer par l'apprentissage ».

Si le gouvernement applique ces recommandations, il adressera un message de mépris à l'égard de l'enseignement professionnel sous statut scolaire. Car enfin, s'il a les moyens de cette ambition, pourquoi ne les consacre-t-il pas à ce qui existe déjà, la voie initiale ? Pourquoi mettre en concurrence les deux voies de formation, en mettant l'accent sur celle qui n'a jamais fonctionné en France ?

Le SNETAA-FO s'opposera à cette marche forcée vers l'apprentissage !



RÉGIONS CONTRE MEDEF : LE CHOC DES TITANS !

La « concertation sur l'avenir de l'apprentissage », débutée le 10 novembre dernier, s'est transformée en véritable foire d'empoigne entre les Régions et le MEDEF.

Particulièrement remontée, l'Association des Régions de France (ARF) a d'ailleurs choisi de claquer la porte de ces négociations, fin décembre, pour entamer depuis une « marche médiatique » pour se faire entendre. Les Régions souhaitent ainsi affirmer/promouvoir leur légitimité directement auprès de l'opinion publique sur le contrôle de l'apprentissage et de l'orientation.

Les propos d'Hervé Morin, président de l'ARF, donnent le ton puisqu'il cible sans retenue son adversaire en dénonçant une « privatisation pure et simple » de l'apprentissage si celui-ci est confié aux branches professionnelles. Une guerre froide est même déclarée puisqu'il évoque les risques de création d'un « Mur de Berlin entre le Lycée Professionnel et l'apprentissage »... Cette attitude va jusqu'à la bravade de dicter sa ligne de conduite au gouvernement sur la question de l'orientation : « On dit au gouvernement : ayez le courage de confier aux régions la compétence « orientation » (...) jusque-là ils n'ont pas osé affronter l'Éducation nationale ! »

L'ARF entend, par son action, surtout préserver un « continuum régional » de compétences « de soutien à l'économie, de formation notamment celle des demandeurs d'emploi, et de l'apprentissage ». Sauf que, sous couvert de défendre le service public, H. Morin fustige les professeurs de collège qui « expliquent que l'apprentissage, c'est fait pour les médiocres », démarche d'orientation réductrice que les collègues apprécieront sûrement ! Quant au souci de maintenir le rôle des LP, la fonction « enseignement » est vite balayée, dans les propos tenus, par les priorités économiques et la volonté des Régions de fusionner les LP aux CFA, une sorte de formule « deux en un »

socialement et économiquement rentable pour les Régions.

Un coup d'éclat qui se poursuit avec l'annonce par l'ARF, le 15 janvier dernier, d'un accord que le Premier Ministre et le ministre de l'Éducation nationale auraient donné pour leur confier l'orientation et l'apprentissage. C'est beau l'assurance ! Sauf que le lendemain, le ton était beaucoup plus mesuré et prudent sur les décisions à venir... Leur triomphalisme fut bref mais intense.

Le SNETAA-FO condamne tout développement de l'apprentissage en

concurrence avec les formations initiales. La formation professionnelle des élèves ne doit pas être réduite à une variable d'ajustement pure et simple de l'économie. Le SNETAA-FO rappelle que l'orientation doit s'effectuer dans l'intérêt des élèves et non pas selon une gestion purement comptable. Surtout quand il s'agit de jeunes qui ont besoin de plus d'école !

Avec le SNETAA-FO, continuons de défendre l'offre de formations de proximité dans la voie professionnelle publique et laïque !



APPRENTISSAGE : QUAND LA VÉRITÉ EST AILLEURS !

Un bilan de l'apprentissage en 2016 vient de paraître dans un bulletin de la DARES (direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques). Alors que, conjointement, les ministres du Travail et de l'Éducation nationale ne cessent de promouvoir le développement de l'apprentissage au détriment de la formation initiale en Lycée Professionnel, ce bilan a le mérite d'éclairer sur un aspect que le SNETAA-FO a toujours mis en avant : privilégier la voie professionnelle initiale publique et laïque pour une formation post-bac.

En effet, l'embellie annoncée dans cette étude porte sur des profils préparant à un bac +2 ou plus (+ 5,3 %). L'industrie constitue la hausse la plus notable parmi les secteurs recrutant ce type de contrat avec + 2,5 % et les entreprises de plus de 50 salariés en ont été les principaux vecteurs

(4,4 %). Ce sont ces entreprises qui recherchent spécifiquement à établir des contrats pour des apprentis déjà diplômés du supérieur. On peut, par ailleurs, remarquer que 7 % des apprentis s'engagent ainsi dans la préparation d'un diplôme inférieur à celui déjà acquis précédemment.

Les ruptures de contrat demeurent très importantes avec 28 % pour l'année 2014-2015. L'étude précise qu'une grande majorité de ces ruptures est suivie de la signature d'un autre contrat d'apprentissage à plus ou moins brève échéance, mais essentiellement pour les apprentis de l'enseignement supérieur. Ce qui ramènerait le taux d'abandon réel à moins de 20 % pour les primo-entrants. Cependant, le constat marque une très nette différence entre les ruptures de contrat selon le niveau de diplôme initial et l'âge de l'apprenti : « 38 %

des contrats des primo-entrants sont rompus précocement au niveau CAP-BEP alors qu'ils sont 16 % dans le supérieur » et « 38 % pour les moins de 18 ans contre 18 % pour les plus de 21 ans ».

Le SNETAA-FO ne cesse d'affirmer que toute forme d'alternance ne peut être envisagée qu'après une première qualification de type Bac Pro. Pour le SNETAA-FO, la logique de l'apprentissage vise trop souvent à adapter une formation à l'entreprise ou à un poste de travail alors que la logique du Lycée Professionnel s'appuie sur une pédagogie inductive, associant étroitement enseignements professionnels, théoriques et généraux. Cette logique est de nature à rendre le jeune acteur et responsable de son avenir, afin d'assurer son insertion professionnelle et de s'adapter aux évolutions du métier.

ET LA CONSULTATION SUR LA VOIE PROFESSIONNELLE ?

Cette consultation a été lancée en novembre. Elle est menée par Céline Calvez, députée de la majorité présidentielle (LREM) et Régis Marcon, grand chef cuisinier étoilé. Le SNETAA-FO a été le premier syndicat à être auditionné.

Mme Calvez et M. Marcon ont pour mission de proposer des pistes afin de rendre la voie professionnelle « plus efficace », « plus attractive » et « plus ouverte sur l'Europe et le monde ».

Au SNETAA-FO, on ne demande pas mieux : valoriser l'enseignement professionnel, c'est notre raison d'être !

Mais les thèmes de base choisis par le ministre ne sont pas tous pertinents et le SNETAA-FO n'a pas souhaité s'enfermer dans des discussions portant par exemple sur les compétences ou le campus des métiers. Nous préférons laisser cela à l'Unsa et à la Cfdt puisque ce sont leurs bébés.

Au SNETAA-FO, nous avons insisté sur

ce qui est essentiel à l'enseignement professionnel. Nous avons d'abord rappelé que dans la voie initiale, nous connaissons bien les entreprises puisque d'une part nos formations comportent des PFMP et d'autre part les référentiels sont élaborés conjointement par les enseignants et les entreprises. L'apprentissage n'apporte rien de nouveau, en particulier dans ces domaines.

Nous avons aussi rappelé notre attachement au diplôme national et à la nécessité de proposer des formations variées dispensées sur tout le territoire. Pour le SNETAA-FO, il ne faut pas que les besoins en formations répondent seulement à des exigences économiques locales. Les jeunes doivent pouvoir se préparer aux métiers qui leur font envie, indépendamment de l'académie où ils se trouvent. Il est en effet aussi important de donner sa chance au jeune qui veut se former aux métiers de la boucherie dans une académie rurale que

dans l'académie de Créteil ! Voilà qui pourrait créer du lien social et faire disparaître le sentiment d'abandon si présent dans les quartiers difficiles.

Un enseignement professionnel clairement identifié dès la classe de seconde professionnelle en LP, c'est aussi ce que les élèves sortis de la 3^e attendent ! Le SNETAA-FO ne peut donc pas accepter que l'on fasse le procès de la voie professionnelle parce qu'elle serait spécifique trop tôt. Le caractère professionnel de la formation doit se sentir dès l'entrée en LP.

Alors certes, il ne s'agit que d'une « consultation », large, menée auprès de presque tous acteurs de la vie civile ou politique, spécialistes ou pas, avec toutes les limites que cela comporte. Le SNETAA-FO y a pris sa part et il en attend le résultat. Puis ce sera au ministre de faire ses choix, après concertation. Mais attention aux lignes rouges fixées par le SNETAA-FO !



DE RETOUR AU TRAVAIL

RETRAVAILLER APRÈS

UNE MALADIE GRAVE

Le retour au travail est un parcours du combattant. Un jour de juillet 2013, Nathalie, la petite cinquantaine, prof de maths en lycée professionnel, s'aperçoit qu'elle a une grosseur suspecte dans la poitrine. Mammographie, échographie, biopsie... Peu après, le diagnostic tombe : c'est un cancer du sein. Commence alors le début d'une drôle de vie pour Nathalie. Opérée en septembre, elle enchaîne ensuite les cures de chimiothérapie puis la radiothérapie jusqu'en mai 2014. « J'attendais la fin des traitements lourds avec impatience, raconte-t-elle. Toutes les semaines, je passais voir mes collègues pour garder le contact. Je pensais qu'après, ça irait mieux. Mais pas du tout, j'ai sombré. » Immense fatigue, perte de sommeil, bouffées de chaleur, acouphènes, prise de poids, douleurs musculaires, grande émotion... L'après-cancer se révèle extrêmement difficile. Officiellement guérie, Nathalie ne comprend pas pourquoi elle est « à plat ». En septembre 2015, deux ans après s'être arrêtée, Nathalie a repris le travail à temps partiel.

Comme Nathalie, beaucoup d'enseignants gèrent la maladie ou l'après-maladie au travail : cancers, maladies cardio-vasculaires, diabètes, sida, insuffisances respiratoires, scléroses en plaques... Grâce aux progrès thérapeutiques, la plupart de ces personnes sont heureusement amenées à reprendre leur travail, mais pas toujours sans difficultés.

Emmanuelle, professeur d'anglais, victime en 2013 d'un AVC qui lui a valu plusieurs semaines de coma et plusieurs années de rééducation, a

réussi à reprendre le travail en septembre 2017. Très diminuée, elle a repris son travail à mi-temps. Aujourd'hui, elle va un peu mieux. « J'ai du mal à faire plusieurs choses en même temps comme avant et ma jambe gauche est lente. Mon proviseur et les collègues ne m'ont pas toujours soutenue. » Malheureusement, on ne sait pas toujours accueillir un collègue atteint d'une maladie grave. C'est souvent par méconnaissance et par peur de la maladie et de ses conséquences.

Malheureusement, on ne sait pas toujours accueillir un collègue atteint d'une maladie grave.

Pour Emmanuelle, retourner au lycée une fois les traitements terminés est le signe d'une page qui se tourne, avec l'espoir que la maladie est bel et bien derrière elle et que la vie peut reprendre son cours « normal ». Effectivement, le retour au lycée est un cap important dans le processus de reconstruction, dans ce temps de « l'après » qui s'avère toujours délicat. L'un des premiers écueils consiste à croire que ce retour sera synonyme d'un « retour à la normale », exactement « comme avant ». La maladie, les traitements ont laissé des traces : grande fatigabilité, troubles de la mémoire et de la concentration, sans oublier les douleurs chroniques, les troubles du sommeil et la dépression. Après s'être battue contre la mort, Emmanuelle doit se battre pour vivre. La fin des traitements rime avec solitude : elle la laisse face à elle-même.

Plus d'allers-retours à l'hôpital, finis les prises de sang, les examens en tout genre qui, si difficiles soient-ils, la rassuraient. Finis ces rendez-vous qui structuraient les journées et empêchaient de penser. La voilà complètement démunie face aux effets secondaires qui, eux, ne disparaissent pas comme par magie. Elle doit vivre avec ce corps, cette inquiétante étrangeté, qu'elle ne reconnaît plus. Et puis il y a la peur, cette peur ingérable qui colle à la peau. Contrairement à une grippe, on ne guérit pas d'un cancer, du sida, d'un AVC... La maladie peut être là, tapie au fond de son corps, attendant son heure. Alors elle s'ausculte, scrute le moindre changement, la moindre douleur inhabituelle réveille l'angoisse. « Et si j'étais en train de rechuter ? » Pendant les soins, toutes ses forces, sa volonté ont servi à supporter l'horreur que représente l'arrivée de la maladie dans la vie et les dommages collatéraux des traitements lourds. Elle a passé des mois à serrer les dents, à souffrir dans sa chair parfois même en silence, concentrée pour survivre à ce tsunami. Après cette véritable guerre, son corps et son esprit lâchent prise. N'est-ce pas légitime ?

Malheureusement ses angoisses ne sont pas partageables au lycée. Les collègues ont peur d'entendre, d'écouter toute cette souffrance. Eux-mêmes sont parfois en souffrance dans leur métier d'enseignant. Ils n'ont pas la force et la place pour une telle empathie. Les quelques minutes de récréation sont faites pour souffler, plaisanter, rire... Ceux qui sont restés aux côtés d'Emmanuelle, envers et contre tout, qui ont fait preuve de compassion, d'empathie, de sollicitude pendant

ces longs mois aspirent à des rapports « normaux », à une réciprocité. Les collègues, le proviseur et l'inspecteur s'attendent à la retrouver aussi concentrée, performante, impliquée qu'avant la maladie. Résultat : cela génère encore plus de fatigue et d'anxiété. C'est un cercle vicieux. Mais vous, collègue et peut-être ami(e) du malade, vous pouvez le matin lui poser une simple question. Au lieu de lui dire « comment vas-tu ? », cette question attirant souvent une réponse négative et une liste de contrariétés que vous n'avez pas forcément envie d'entendre, vous pouvez lui demander « Qu'est-ce qui s'est bien passé depuis la dernière fois ? » Généralement cette question attire une réponse positive et fait monter le niveau d'énergie dans la conversation.

La solution peut passer par l'écriture ou toute autre forme libératrice. Mais surtout ne vous enfermez pas dans une solitude destructrice, soyez doux et compréhensif envers vous-même, accordez-vous le temps nécessaire pour reprendre des forces, prenez soin de vous, soyez patient... Il est important de reconnaître et d'apprécier quotidiennement vos réussites et vos progrès. Tenez un journal de succès. Il n'est pas toujours facile de distinguer les éléments positifs d'un quotidien parfois difficile. Je vous invite à prendre l'habitude d'observer et de noter par écrit tous les événements positifs et les succès du quotidien familial et professionnel. Un bon moyen est de tenir un journal et de l'emporter partout avec vous comme le ferait un peintre avec son carnet de croquis. Le soir, au moment où vous êtes le plus tranquille et disponible pour repenser à votre journée, posez-vous des questions et notez les réponses dans votre carnet :

- quels sont mes progrès du jour ? Même dans une journée en apparence désastreuse, il y a quelques raisons de se féliciter (je me suis levé(e) à l'heure, j'ai fait rire un collègue...)
- qu'est-ce que j'ai appris aujourd'hui ?

- qu'est-ce que j'ai fait qui me rapproche des autres ?
- qu'est-ce que j'ai fait pour moi ?
- qu'est-ce qui m'a demandé du courage ?
- qu'est-ce que j'ai le plus apprécié dans la journée : des élèves plus calmes, des collègues qui me racontent des histoires...
- à quelle occasion aurais-je pu être plus indulgent avec moi-même ?
- et enfin, qu'est-ce que cela vous inspire pour le lendemain ? Qu'allez-vous tenter ?

La maladie a un après qui peut se vivre avec une sérénité retrouvée, de nouvelles envies, de nouveaux projets... Vous pouvez bénéficier d'aides, aménagements, compensations... Pour cela, il faut être reconnu travailleur handicapé par le biais de la RQTH (Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé), délivrée pour de nombreuses maladies graves par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées). Malheureusement, l'accompagnement et le soutien des profs malades peinent à devenir un nouvel enjeu pour l'Éducation nationale. Conséquences : les proviseurs restent démunis et les malades sont peu au fait des dispositifs qu'ils peuvent solliciter, notamment la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH).

Si après une longue maladie, le retour au lycée vous semble difficile, le SNETAA-FO est là :

- pour écouter vos souffrances, vos angoisses ou votre inquiétude pour un(e) collègue : n'hésitez pas à appeler Murielle TURCHI, psychologue clinicienne ;
- pour vous aider dans des démarches administratives : n'hésitez pas à appeler Martine Le Hemonet.

APPELEZ LE SNETAA-FO AU NUMÉRO SUIVANT : 01 53 58 00 30



UN PREMIER BILAN DES ULIS EN DEMI-TEINTE

CES DISPOSITIFS, INDISPENSABLES DANS L'ÉDUCATION NATIONALE, DOIVENT POUVOIR FONCTIONNER CORRECTEMENT.

Quand les difficultés liées à un handicap compromettent la scolarisation d'un élève, l'ULIS (unité locale d'inclusion scolaire) vient y pallier par un enseignement adapté. L'équipe pédagogique met en œuvre le PPS (projet personnalisé de scolarisation) établi conjointement entre le jeune ou son représentant légal et l'équipe de suivi à l'école.

C'est au sein de l'ULIS que se construit le parcours scolaire de l'élève en prévoyant des plages d'inclusion. Ce dispositif, victime de son succès au vu du nombre de demandes, oblige à relever le seuil des effectifs limité à dix par classe dans les textes et par là même complique la prise en charge et l'accompagnement des élèves.

Par ailleurs, le plan de recrutement des AESH (accompagnant d'élèves en situation de handicap) est loin de répondre à la demande, le ministère affirmant sa difficulté à recruter sur ces postes.

L'ULIS scolarise environ un tiers des élèves en situation de handicap leur permettant ainsi d'intégrer le milieu « ordinaire » au plus près de leur domicile. Seulement aujourd'hui, le tout-inclusif prôné par la loi commence à détricoter les structures médico-sociales et les SEGPA.

La réflexion autour de la pertinence de ce choix se pose dans la mesure où certains des élèves accueillis

ne trouveraient pas leur juste place dans la classe « ordinaire », manquant par-là d'encadrement adapté à leur situation.

Force est de constater aussi que les PLP qui reçoivent ces jeunes dans les établissements scolaires sont toujours bienveillants et de bonne volonté. Mais les enseignants manquent de formation préalable à l'accueil de ces élèves. Ils sont seuls et démunis, peu ou pas formés aux publics handicapés. De plus, les coordonnateurs d'ULIS opèrent un glissement de leur mission pédagogique vers une charge administrative de plus en plus grande.

Selon les chiffres du ministère : en 2016-2017, 300 815 enfants en situation de handicap ont été scolarisés dans les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale dont 128 670 dans le second degré soit une augmentation de 7,5 % depuis 2015-2016. Le comité interministériel qui s'est tenu le 27 septembre 2017 a annoncé la création de 205 ULIS d'ici 2022.

Pour ne pas faire de cette inclusion un miroir aux alouettes, il semble nécessaire d'y mettre les moyens. Or aujourd'hui, le SNETAA-FO constate que ceux-ci s'amenuisent et les ULIS cherchent désespérément des personnels formés, des locaux adéquats pour offrir à ces jeunes une qualité d'écoute et d'aide au travail.

Le SNETAA-FO demande un nombre suffisant d'ULIS implantées en Lycée Professionnel avec des effectifs limités par classe. De plus, il paraît important qu'un projet professionnel en adéquation entre le projet de l'élève, les préconisations de la MDPH et la réalité du monde de l'entreprise soit effectué en amont de l'orientation des jeunes.

Le SNETAA-FO continuera, comme il l'a toujours fait, à défendre la place de la voie professionnelle avec ses particularités, une voie d'enseignement à part entière dans la formation initiale publique et laïque qui ne rejette aucun élève.

LA CHRONIQUE

VIOLENCES : TOLÉRANCE ZÉRO EFFECTIVE !

Je ne peux plus entendre qu'un de mes collègues souffre parce qu'il subit la violence au quotidien, que sa parole est remise en cause, son autorité moquée par une hiérarchie qui tente de se dépêtrer de la réalité concrète du terrain.

Je ne peux plus entendre qu'il subit des affronts, insultes, bousculades, et qu'il a la peur au ventre quand il part travailler. C'est insupportable !

Alors, il y a le lycée Gallieni de Toulouse où les collègues mènent le combat pas seulement pour eux mais aussi pour que leurs élèves travaillent en sécurité et qu'ils réussissent. Ils ont tout le soutien du SNETAA-FO depuis leur première heure de mobilisation mais aussi toute notre fraternité. Ce lycée est le symptôme exacerbé de ce qui se passe trop souvent dans nos classes. Tout le monde peut basculer en Gallieni. Le lycée urbain, le péri-urbain, le « rurbain » mais aussi le lycée qui semble si tranquille dans son département rural. « Si tranquille » car ce n'est plus l'armée qui est la « Grande Muette ». C'est l'Éducation nationale ! Depuis plus de 20 ans maintenant, les intentions des ministres de ne pas taire « la violence à l'École » ne sont que des intentions car on préfère cacher la poussière sous le tapis plutôt que de s'attaquer aux problèmes. Bien sûr, ils ne sont pas simples à résoudre. Bien sûr, il n'y a pas de baguette magique. Et en plus, on part de loin... Mais une chose doit être dite et être suivie d'effets au plus près des professeurs : « Tolérance zéro à la violence ! »

« L'autorité du maître » ne doit plus être une vaine expression, elle doit être affirmée : la parole du professeur n'est pas remise en cause, son autorité doit être affirmée

et soutenue. Est-ce compliqué à faire appliquer ?

Oui, la parole, la décision du professeur priment sur celle de l'élève et tout élève « incivil », « violent », doit être sorti de la classe, sanctionné. Est-ce compliqué à faire appliquer ? La sanction a un rôle éducatif : tout n'est pas permis. En psychologie, on le dit : « Quand la loi symbolique est transgressée, la loi réelle doit passer ! »

Nous portons des valeurs fortes du vivre ensemble ; on se donne à fond pour les jeunes qui, pour beaucoup d'entre eux, ont eu et ont moins. Mais nous ne pouvons pas résoudre les problèmes de la société. C'est un nouveau monde qui se crée avec des mondes qui ne se comprennent plus et s'affrontent. La laïcité, c'est le respect de l'autre. C'est aussi tenir l'École loin des pressions religieuses, politiques et économiques. L'École ne peut pas résoudre les problèmes de la société : violences, violences sociales, radicalisation, discriminations, violences faites aux jeunes filles, aux femmes, remise en cause de celui qui porte les symboles de l'État...

Des mesures simples existent.

J'ai beaucoup pensé à nos collègues surveillants de prison qui n'en peuvent plus des violences qu'ils endurent continuellement. Nous leur avons témoigné notre solidarité. Ils portent des revendications qui nous parlent dans un écho troublant... Leur ministre a été rectrice de Toulouse...

L'Éducation, c'est ce qu'une Nation peut assurer de mieux pour tous les jeunes sans en exclure un seul. Mais depuis trop longtemps, on a tu tous les problèmes. On endure, seuls, l'inacceptable.

L'École doit être un sanctuaire sûr pour tous.

Au SNETAA-FO, parce que notre administration ne nous l'assure pas, nous avons une équipe à l'écoute des collègues en difficulté. Des experts dans les situations administratives inextricables. Des élus, militants, qui assurent la défense de chacun. Mais aussi des militants spécialistes du handicap et de la réinsertion après de graves maladies. Et des psychologues auprès de qui une prise en charge immédiate est assurée. C'est ça le SNETAA-FO : des revendications pour d'autres conditions de travail, des valeurs républicaines intangibles et l'accompagnement pas à pas de tous les collègues.

Avec le SNETAA-FO, je ne suis plus seul et je suis aidé. C'est l'outil pour vous, fait par vous ! C'est votre syndicat ! Utilisez-le ; dites-le, soyez fiers du SNETAA-FO comme il est fier des PLP, titulaires ou contractuels, des CPE.

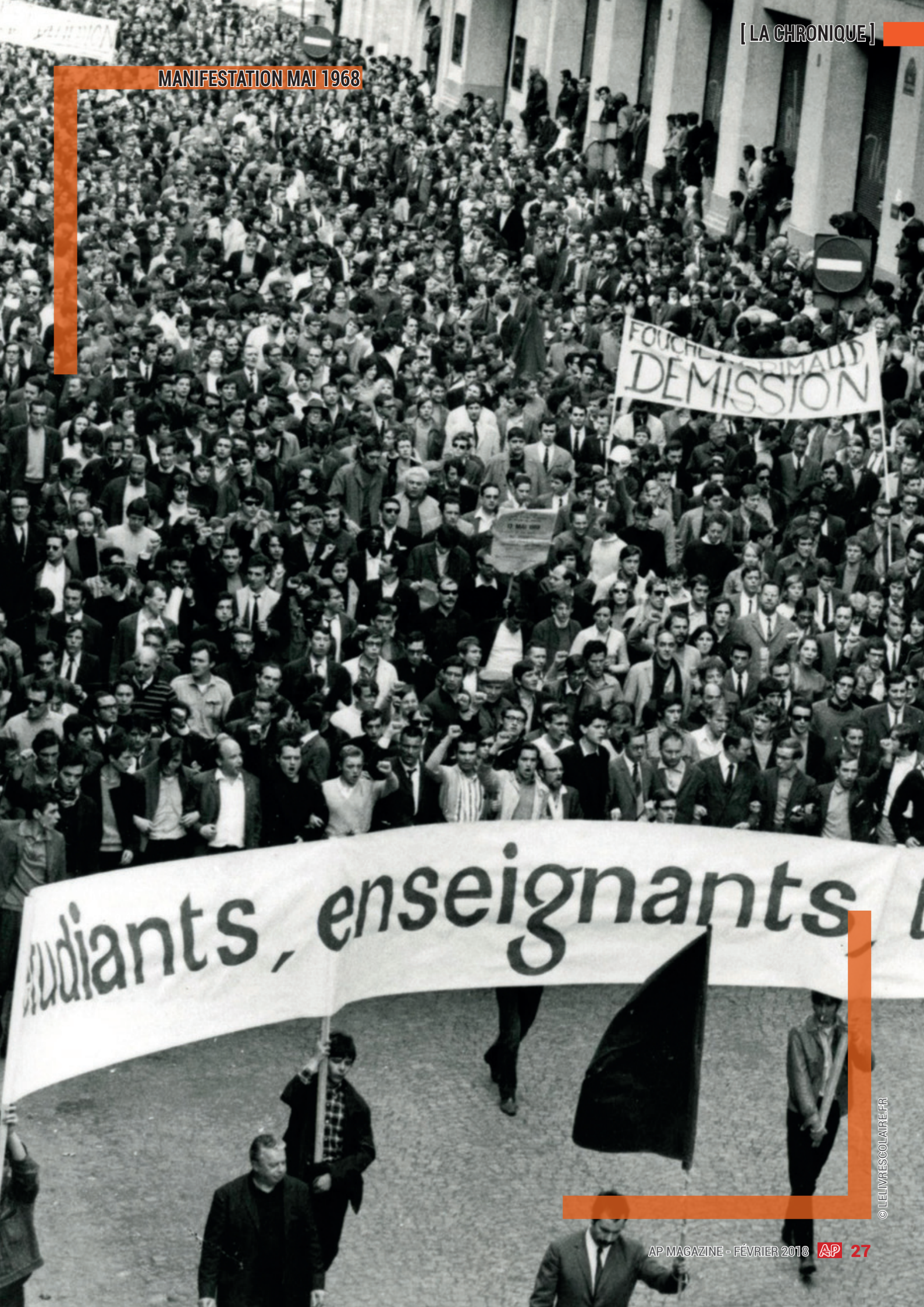
Pour un autre quotidien professionnel, pour réenchanter notre avenir : SNETAA-FO !



PASCAL VIVIER

Militant depuis 1991,
Secrétaire Général du SNETAA-FO

MANIFESTATION MAI 1968





Enseignante en LP depuis septembre 1979, j'ai d'abord été M.A. pendant 3 ans, fraîchement sortie de mon BTS ESF, au LP de Delle dans l'académie de Besançon. J'étais enseignante ETC à 27 heures par semaine.

QUI SUIS-JE ?

Je ne savais pas du tout ce qu'était un LP et les formations qui y étaient offertes. Motivée par l'enseignement depuis toujours, j'avais choisi ce BTS spécifique car je savais qu'il pouvait conduire à l'enseignement puisqu'à l'époque il existait une année post-BTS de préparation aux concours de l'enseignement.

Après mes 3 années d'expérience, et confirmée dans mon projet professionnel plus que jamais, j'ai été reçue au PLP1 externe puis ai suivi un stage de 2 ans (1 an à l'ENNA d'Anthony puis 1 an dans mon établissement d'origine). Dans les années 1986-2000, l'horaire des PLP ETC avait été abaissé progressivement à 23 heures. Première victoire syndicale du SNETAA ! En 1992, je passe le PLP2, repars à l'IUFM d'Anthony un an et devient PLP biotechnologie-santé-environnement à 18 heures.

J'ai pu mesurer les améliorations progressives de nos statuts et conditions de travail au travers des actions menées par le SNETAA très largement majoritaire et efficace au niveau national et en particulier avec l'aboutissement aux 18 heures pour tous en 2000, au terme de longues manifestations et journée de grèves auxquelles j'ai activement participé. Néanmoins cela a créé des divergences importantes d'appréciation, notamment pour nos collègues d'enseignement général qui ne gagnaient rien comme améliorations. Comprenant que la lutte pour de meilleures conditions de travail pour tous devait continuer, je m'investis de plus en plus dans le syndicat.

Soucieuse du besoin de voir évoluer les structures de mon établissement scolaire (le même depuis 1979... eh oui !) et syndiquée au SNETAA, je me suis investie dans le CA de mon établissement sur les listes SNETAA

depuis 1984 non-stop jusqu'à cette année scolaire-ci. C'est à ce premier niveau que l'on peut agir. J'ai été de toutes les luttes dans cet établissement à taille humaine dans lequel il fait bon travailler, de l'ouverture du bac pro productique, à celle d'un BEP CSS, puis d'une mention complémentaire aide à domicile et d'un bac pro ASSP. Depuis 2012, c'est contre les fermetures successives de formations que je participe avec mes collègues, contre la volonté de la Région de fermer les CAP. D'un établissement de 650 élèves en 1985, nous sommes passés aujourd'hui à 250 élèves et avons échappé, grâce à nos actions, au couperet de la Région qui voulait fermer l'établissement.

Militer pour offrir une formation de proximité et accueillir des élèves en très grande difficulté reste pour moi aussi un enjeu de société important.

Depuis les années 93-94, je suis com-

missaire paritaire académique. Je suis commissaire paritaire nationale depuis plus de 3 mandats. Depuis les années 2000, je suis également un membre actif représentant le SNETAA au sein de la 20ème CPC (commission professionnelle consultative du secteur sanitaire et social). À ce titre, j'ai fait partie de l'équipe qui a travaillé sur l'élaboration du bac pro ASSP. Sans la création de ce bac pro 3 ans, la filière n'aurait jamais eu de bac pro ! Cet aspect technique de l'investissement syndical est aussi un atout pour comprendre les rouages de la machine Éducation nationale.

C'est au cours de ce parcours linéaire mais riche d'expériences variées que j'ai milité vraiment, plus spécifiquement suite à mon année à l'IUFM d'Anthony en 92/93, puisque j'ai fait partie avec l'équipe de Versailles des luttes en faveur des stagiaires de l'époque qui perdaient leurs indemnités IUFM. Nous avons fait siége du bureau de Lionel Jospin, alors ministre de l'Éducation nationale et avons finalement récupéré notre dû. La même année, j'ai connu mon premier congrès à Romorantin, congrès de scission avec la FEN : un grand moment ! Des discours en tribune d'une hauteur certaine mais je n'étais pas assez armée pour comprendre toutes les subtilités d'orientations qui se manifestaient alors. Depuis les choses ont fait leur chemin et je peux dire que chacun peut devenir un militant s'il s'intéresse à l'autre, s'il a l'esprit de solidarité ! Ce n'est pas l'ambition personnelle qui doit nous guider mais l'intérêt général et la défense de notre travail et des jeunes qui nous sont confiés. C'est depuis cette année-là que j'ai investi du temps personnel pour comprendre et me documenter sur les enjeux politiques autour de la voie professionnelle.

De retour sur mon poste en septembre 1993, je deviens responsable S1 du SNETAA de mon établissement, puis rentre au sein de l'équipe académique de Besançon, d'abord comme membre actif du bureau académique avec le S3 Alain Lornet, puis trésorière et commissaire paritaire académique quand Hubert Brand

succèdera à Alain qui deviendra conseiller technique au SNETAA national. Alain me cède également dans le même temps son siége au CTPA que j'occuperai dans la délégation FSU de l'époque pendant plus de 10 ans. Surtout à l'école d'Hubert, que je remercie, j'essaie d'être à la hauteur du modèle qu'il a été : droit, respectueux, empathique et efficace. Le doigt est pris dans l'engrenage et l'intérêt pour tout ce qui concerne l'enseignement professionnel et ses personnels grandit.

Aujourd'hui en charge du service « relations aux adhérents » et « mutations » au SNETAA-FO national, la responsabilité confiée d'abord par Christian Lage, puis confirmée récemment par le nouveau secrétaire général Pascal Vivier, fait que je ne peux faillir à la tâche qui m'est confiée. Je les remercie de leur confiance. Les enjeux pour notre syndicat entré à FO en 2010 sont très importants à la veille des élections professionnelles 2018. La survie de l'enseignement professionnel qu'on souhaite au SNETAA-FO, le développement des formations sous statut scolaire du CAP au BTS en LP, l'accueil de tous les jeunes sans exclure quiconque, la défense des personnels, de leur statut, de leurs conditions de travail sont autant d'enjeux au quotidien pour lesquels je continue à croire qu'avec le SNETAA, nous pouvons apporter notre pierre à l'édifice.

L'indépendance du SNETAA-FO permet quel que soit le gouvernement en place une expression sans tabou et libre. C'est aussi cela qui m'a plu au SNETAA, mon syndicat depuis 1984 que je continuerai à défendre. Et je participerai de toutes mes forces à la défense de ses mandats.

N'hésitez pas à me contacter
au 01 53 58 00 30
ou par mail :
marie-jo-hugonnot@snetaa.org

Marie-Jo Hugonnot



BAC PRO GA

[TÉMOIGNAGE]

D'aussi loin qu'il m'en souviene, je n'ai pas eu d'information claire sur ce qui, à l'époque, n'était qu'un projet : le bac pro gestion-administration.

Il est vrai qu'à l'époque, j'étais sensibilisée aux bac pro comptabilité ou secrétariat. Mais j'étais contractuelle à l'époque et avec ce statut, on doit être opérationnel sur toutes les réformes, sans formation et sans avoir le droit de se plaindre !

Mon inspectrice avait donc décidé de me confier le bac ARCU qui lui-même subissait un remaniement. Elle s'est dit que cela pouvait être formateur mais surtout personne n'en voulait et en plus, j'avais demandé des formations pour être au courant de ce qui se passait en GA.

J'ai réellement enseigné en bac pro GA l'année suivante en tant que fonctionnaire stagiaire. Je ne connaissais du GA que peu de choses, seulement ce que j'avais appris grâce à mon binôme et ce qu'on avait bien voulu m'en dire.

J'alerte encore une fois mon IEN car c'est une année d'inspection, et bien évidemment, il me tape sur les doigts. Il n'est pas normal que je ne sache pas avec toutes les excellentes « formations » et l'expérience que j'ai en plus...

Je commençais donc à enseigner ce bac pro avec tous les inconvénients réunis :

- manque de formation ;

- manque de manipulation des outils ;

- régression et remise en cause.

J'enseignais dans un bac pro mais qui ne tenait pas compte de la réalité...

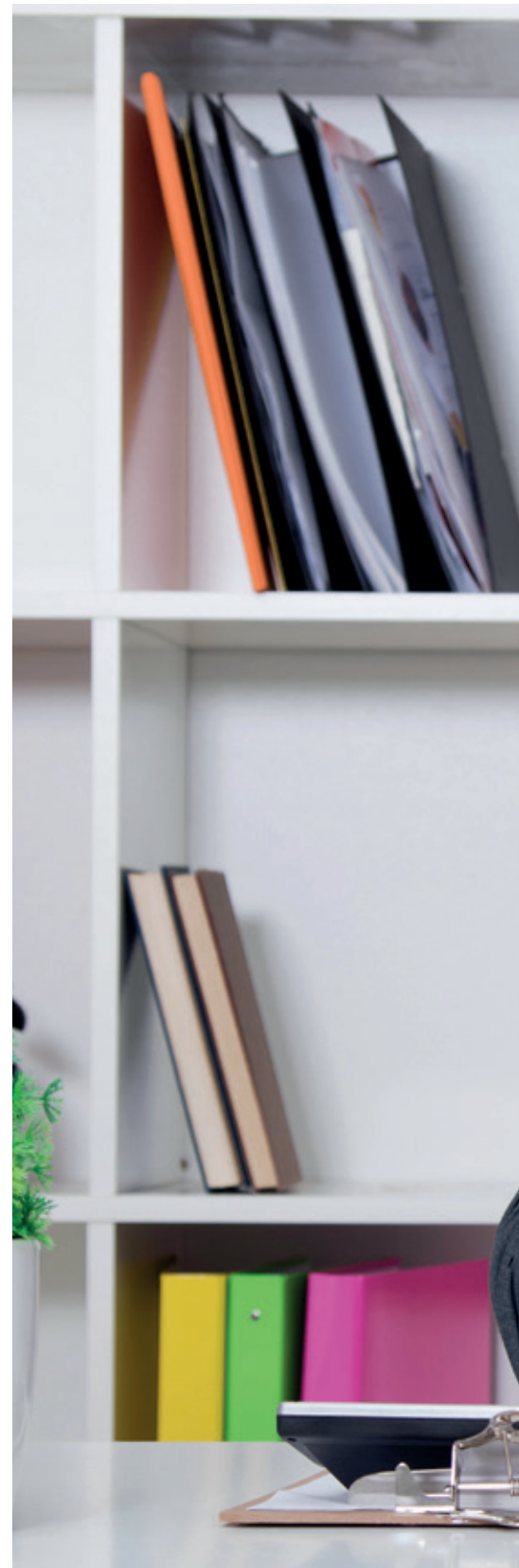
J'ai quand même eu une petite chance. Je suis arrivée dans un établissement où certains collègues étaient formateurs en GA donc ils ont fini par m'inscrire aux formations, au moins pour découvrir les outils de la fameuse « plateforme collaborative ».

Je comprends alors qu'il existe dans ce fameux bac pro un enseignement à deux vitesses : les personnes qui ont accepté la réforme car elles ont été choisies par les IEN portant la réforme à bout de bras, et les autres !

Je fais donc partie des personnels qui attendaient une formation à cette nouvelle réforme et il m'a fallu comprendre qu'avec le temps, il fallait « s'auto-former ».

D'ailleurs, lors des formations, on nous incite à installer les différents outils informatiques sur notre PC personnel afin de pouvoir nous entraîner. Une réponse que l'on nous donnait surtout si on signalait que les outils proposés n'étaient pas opérationnels dans les établissements. Quelle ironie...

Tous ces faits ont contribué à créer tout d'abord un climat anxieux chez les enseignants. Beaucoup ont fui l'enseignement ou demandaient des



détachements. Ceux qui sont restés ont essayé de trouver le bon côté de ce bac pro (ils le cherchent encore...) ou une solution pour s'en sortir.

Pour ma part, je considère que c'est un référentiel qui n'est pas du tout attirant, surtout auprès de nos jeunes de 15 ans. Il ne donne pas envie.



Ce référentiel se veut en adéquation avec les exigences des entreprises, mais lorsque vous rencontrez les professionnels, ils vous disent bien que les élèves savent faire « un peu de tout », si peu... Les entreprises veulent des élèves performants dans un ou deux domaines précis. Cela, je ne l'ai compris que très récemment.

J'ai rencontré une collègue qui vient de commencer dans l'enseignement après 20 ans d'expérience professionnelle dans le privé. Elle m'a expliqué qu'en entreprise, on ne demandait jamais de connaître un peu de tout mais d'être au point dans sa tâche. Elle a été très étonnée du contenu du programme et en même temps de

son caractère vague. Elle avait trouvé le terme adéquat : le bac pro GA, c'est le « monstre de Frankenstein ».

Récemment, j'ai assisté à une réunion bilan sur le « monstre de Frankenstein ». Après 5 ans d'existence, enfin, de test, les IEN voulaient faire le point. Là, une grosse claque : on se

rend compte que nous enseignons certes mais pas de la « bonne manière ». Et en une journée, on nous avoue que c'est de l'ordre de l'utopie d'atteindre les objectifs et que, par exemple, tous les instruments de l'espace collaboratif ne seront pas traités. Les professeurs doivent devenir aussi polyvalents que les élèves : plus aucune distinction entre les comptables et les secrétaires (c'est déjà le cas pour les nouveaux arrivants dans le métier mais pour les anciens, c'est plus dur).

De plus, sommes-nous forcément qualifiés de la même manière dans les deux spécialités ? Pour ce que j'ai vu des stagiaires, la réponse est non. On est attaché à SA spécialité de recrutement.

Et même les formateurs en académie : sont-ils en mesure de comprendre et de faire comprendre la réforme en question ?

Tout cela m'a rappelé les propos tenus par un ancien inspecteur, aujourd'hui parti à la retraite, et je ne fais que répéter ce qu'il a dit : « Vous verrez avec le temps que ce bac pro est une belle « connerie » et je suis bien content de partir à temps. »

Que penser du bac pro GA en tant qu'enseignante, quand un IEN en parle de la sorte ? Tout est dit.

Depuis que le bac pro GA existe, le SNETAA-FO a condamné sa mise en œuvre à marche forcée.

Ce premier témoignage vient conforter notre position. L'inspection générale s'est enfoncée dans cette entreprise, en essayant de convaincre les IEN et les enseignants de la légitimité de ses desseins : faire du rafistolage.

Pour le SNETAA-FO, il est temps de sortir de cette incongruité qu'est le bac pro GA !





NOTRE FUTUR DE PLP

Une des grandes spécialités de nos décideurs est de diviser pour mieux régner. Dans la société, monter l'opinion publique et le secteur privé contre les fonctionnaires est devenu un poncif de cette stratégie. Au sein même de l'Éducation nationale, la tactique est de rigueur : titulaires contre contractuels, 70 % de profs « satisfaisants » contre 30 % d'« exceptionnels », les inclus dans les projets « innovants » contre ceux dont la pédagogie est jugée « has been », lycée général et technologique contre LP, CFA, apprentissage contre LP...

Et nous risquerions de ne pas être au bout de nos surprises. À jouer avec nos statuts et nos missions, nous

pourrions devenir des « intermittents du spectacle de l'Éducation », de super-animateurs de la transmission de savoir, dont la notoriété déterminerait la carrière et le cachet à la fin du mois ! Le prof 2.0 serait évalué selon un audimat d'attractivité pseudo-interactif alors que, jusqu'à présent, le corps enseignant a toujours fait en sorte que notre système éducatif révèle le meilleur des compétences de chacun et soit un véritable facteur d'intégration sociale, civique et économique.

C'est ainsi que le principe du Lycée Professionnel et ses PLP ont su trouver leur place en conjugant le savoir, le savoir-être et savoir-faire. L'École sait évoluer avec son temps

mais pas à n'importe quel prix. Ne bradons pas cet héritage qui a fait le mérite de notre système éducatif à travers le monde. L'année s'annonce de ce fait on ne peut plus décisive...

Le SNETAA-FO réaffirme son attachement à l'existence du corps national des PLP, fonctionnaires d'État, et à son statut particulier qui définit ses missions et ses obligations de service en heures de cours hebdomadaires dans les disciplines de recrutement, indissociable de l'existence des LP, dans le cadre de l'École publique, gratuite et laïque.

Le SNETAA-FO défend la liberté pédagogique des enseignants dans le cadre des programmes nationaux.

Le SNETAA-FO refuse toute forme de recrutement par les chefs d'établissement : il s'agit bien là de remettre en cause les statuts et les concours de la Fonction publique, garants de la neutralité et de l'indépendance du fonctionnaire et de l'École républicaine publique et laïque.

CONTRACTUELS

Le SNETAA-FO constate, malgré la parution du décret du 29 août 2016 et de celui du 20 mars 2017, que de nombreuses académies ne mettaient pas en application les différentes possibilités offertes aux personnels contractuels, à savoir :

- la portabilité du CDI ;
- le congé mobilité ;
- la rétroactivité des rémunérations ;
- le positionnement dans la grille de recrutement.

Les personnels sont soucieux. Ils s'interrogent quant au devenir de la loi dite « Sauvadet » et surtout la reconduction des examens professionnels.

Le SNETAA-FO dénonce le fait que les postes ouverts aux concours ne soient pas attribués en totalité. Il n'est pas cohérent que les personnels contractuels refusés au concours continuent toujours « de faire l'affaire » en tant que contractuels enseignants dans les établissements.

Le SNETAA-FO, lors de ses entretiens au ministère, fera bien entendre ses revendications !

QUE DEVIENNENT LES BACHELIERS APRÈS LEUR BAC ?

À l'ordre du jour des préoccupations ministérielles depuis la rentrée de septembre, un suivi de l'orientation des diplômés du bac 2014 est analysé dans une étude publiée par les services de la statistique au ministère de l'Éducation nationale, dans sa note d'information de novembre.

On constate que, dans l'ensemble de cette promotion, 78 % des parcours d'études se poursuivent dans un établissement du supérieur après leur 1^{ère} année. On remarquera que, parmi les motifs d'arrêt des études la 2^{ème} année, une mauvaise orientation, l'accès à un emploi et la perte de motivation à la poursuite des études sont les plus représentés (de 30 à 38 %).

Souvent décriés dans leurs choix de poursuivre leurs études après le bac, les bac pro sont 51 %, en 2015, à avoir franchi le cap de la 1^{ère} année sans doublement (12 % de doublement) et 17 % seulement ont choisi une réorientation. Toutefois, 20 % d'entre



eux abandonnent leur formation.

Ainsi, la satisfaction ressentie en 1^{ère} année de formation supérieure est d'autant plus importante qu'elle conditionne la poursuite du cursus. Cette satisfaction est souvent liée aux conditions d'encadrement et de suivi des étudiants autant qu'à un contenu de la formation fidèle à l'idée que l'étudiant s'en était fait en s'y engageant. Ce constat s'affirme

d'ailleurs à la fin de la 2^{ème} année du cursus et se traduit par une confiance sur leur avenir professionnel (56 % de plutôt optimistes).

Le SNETAA-FO a toujours défendu la valorisation des parcours des élèves en formation professionnelle permettant l'élévation du niveau de qualification et la lutte contre l'échec scolaire.



LE BAC



LES BACS



RÉGLEMENTATION

QUEL EST L'EFFECTIF MAXIMUM PAR CLASSE ?

La réponse à cette question que nous nous posons chaque année lorsque nous nous trouvons devant des classes à effectif pléthorique, nécessite un petit rappel de l'existant en la matière.

D'année en année, nous subissons les effets des différentes politiques menées par les gouvernements successifs, qui ont pour conséquences l'accroissement de l'effectif des élèves dans les classes.

Et lorsque nous nous trouvons à devoir travailler dans pareilles classes, la première question qui nous vient à cœur est : « n'existe-t-il pas légalement un effectif maximum par classe » ?

La réponse semble claire. Aucun texte ne fixe d'effectif maximum par classe.

Néanmoins, la réglementation prévoit que les « enseignements peuvent être dispensés [...] en groupes à effectif réduit. »

Pour le CAP, les groupes sont constitués à partir :

- du 19^{ème} élève en français et histoire-géographie, mathématiques, activités de laboratoire en sciences physiques, arts appliqués et cultures artistiques, vie sociale et professionnelle, enseignement moral et civique ;

- à partir du 16^{ème} élève en langue vivante, enseignement technologique et professionnel, à l'exception des spécialités de l'hôtellerie-restauration ou de l'alimentation (à partir du

13^{ème} élève), de l'automobile (à partir du 11^{ème} élève) et de la conduite (à partir du 6^{ème} élève).

Pour le baccalauréat professionnel, il n'y a pas de seuil. La réglementation prévoit juste « un volume complémentaire d'heures-professeur de 11 heures 30 minutes hebdomadaires en moyenne pour les activités en groupes à effectif réduit et les activités de projet. »

Enfin, si l'enseignement doit être dispensé en classe entière, le décret n° 2015-477 du 27 avril 2015 institue une indemnité quand l'enseignant assure au moins 6 heures par semaine dans une classe dont l'effectif dépasse les 35 élèves. L'arrêté du 27 avril 2015 fixe le taux annuel de cette indemnité à 1 250 euros.





POUR METTRE FIN

À CETTE POLITIQUE AUSTÈRE !

LES RETRAITÉ-E-S N'ONT PLUS LE DROIT DE SE TAIRE.

La politique de démantèlement du service public a des effets sur la vie des retraités (santé, transports, culture, sécurité...) comme la succession de mesures qui amputent leur pouvoir d'achat : gel des retraites depuis 2013, mise en place de diverses taxes comme la CASA qu'ils sont les seuls à financer, la fiscalisation de la majoration de pension pour familles nombreuses, suppression de la demi-part des veuves, report de l'indexation des pensions...

2018 ANNÉE NOIRE

L'année 2018 ajoute la prolongation

du gel des retraites et l'augmentation scandaleuse de 1,7 % de la CSG pour laquelle ils sont les seuls à ne pas bénéficier d'une compensation.

Cette augmentation de CSG coûtera chaque année 306 euros pour une pension brute mensuelle de 1 500 euros (1 303 euros nets avec mutuelle) et elle coûtera 510 euros pour une pension mensuelle brute de 2 500 euros (2 172 euros nets).

Après qu'ils ont travaillé et cotisé toute leur vie pour mériter leur retraite, on oblige les retraités à payer les cotisations salariales des travail-

leurs actuels par le biais de cette CSG. On les présente comme des privilégiés et on cherche à les opposer à la jeunesse.

Notre retraite, nous l'avons gagnée, nous l'avons méritée et aujourd'hui on veut nous la voler partiellement par cette politique mensongère et indigne.

ET APRÈS ?

Nos gouvernants annoncent une prochaine réforme des retraites.

Initialement prévue en 2018, elle

semble aujourd'hui reportée à l'été 2019 et ne concernerait ni les retraités ni les salariés à moins de 5 ans de la retraite. Elle uniformiserait les régimes dans un calcul uniquement basé sur les salaires, un seul régime simplifié et lisible :

« un euro de cotisation doit donner droit au même niveau de pension pour tous ».

Les deux options possibles seraient la retraite par points et la retraite par compte notionnel.

LA RETRAITE PAR POINTS

Les points acquis sont convertis en rente au moment de votre départ en retraite en fonction de la valeur du point en vigueur à ce moment-là.

Il est donc impossible de prévoir le montant de sa retraite à l'avance.

L'âge légal serait maintenu à 62 ans. Le SNETAA-FO craint que cette incertitude incite les travailleurs à prolonger de plusieurs années leur activité et donc à augmenter leur nombre de

points pour améliorer les chances d'avoir une pension permettant de vivre dignement.

LA RETRAITE PAR COMPTE NOTIONNEL

Vous accumulez un capital virtuel basé sur vos cotisations qui est converti en pension à l'aide d'un coefficient de conversion qui intègre votre âge de départ mais aussi l'espérance de vie de votre génération. En Suède, un mécanisme d'ajustement automatique (autrement dit de baisse des pensions) est déclenché lorsque le montant global des pensions est supérieur à la totalité des cotisations. Cela s'est produit en 2010, 2011 et 2014. Cela a fait dire à un responsable politique suédois que d'ici quelques années, les Suédois devraient travailler jusqu'à 75 ans.

Le SNETAA-FO dénonce le côté pervers de ce système. Cette augmentation gonfle le montant global des pensions à payer et déséquilibre la

balance « dépenses/recettes » provoquant ainsi le mécanisme de baisse des pensions. C'est une course sans fin à l'allongement réel de l'âge de départ en retraite. Officiellement, de 61 ans en Suède, il est en fait déjà de 65 ans à ce jour.

Ces deux systèmes sont à cotisations définies mais pas à prestations définies comme actuellement pour les régimes de base en France. De plus, les périodes d'interruption de travail (maladie, maternité, chômage) ont un impact négatif sur le montant des cotisations.

Le SNETAA-FO refuse cette précarisation des retraites.

Mais il refuse aussi toutes les mesures qui ont amputé depuis des décennies nos pensions et exige leur annulation.

La retraite est un droit que nous devons défendre.

Les retraité-e-s doivent être respecté-e-s !

Le SNETAA-FO dit :

NON à la dégradation du pouvoir d'achat des retraité-e-s, aux reculs sociaux,

OUI à la revalorisation annuelle des pensions !



LES PROFS AU CARREFOUR DE L'ORIENTATION





BUREAU NATIONAL

BRÈVES

1.

RAPPORT BERGÉ : DES COURS DE COMMUNICATION ET DE VIE POUR LES PROFS !

Les rapports se suivent et ne cessent de nous étonner sur la vision que les politiques donnent du milieu scolaire et du monde enseignant. Un des derniers dans le genre est le rapport présenté par deux députées, A. Bergé et B. Descamps. On y apprend en substance que les enseignants doivent réviser leurs copies quant à leur façon de communiquer avec les parents et d'appréhender leur environnement social de travail.

En réponse, sur les réseaux sociaux, les enseignants ont fait preuve de beaucoup d'humour à variante ironique, illustrant bien une réplique du film des Nuls, *Le Grand Détournement* : « Le flot de tes insultes roule sur le rail de mon indifférence. » Des profs « déconnectés » des familles, de la société, du quotidien ? À qui il faut apprendre à communiquer ! Le constat est curieusement à sens unique... Rappelons, à toutes fins utiles, que les profs sont des êtres humains, doués de sensibilité, eux-mêmes ont été enfants (si, si...), certains sont même aussi devenus par la suite parents (si, si, bis repetita)... alors pourquoi tant d'acharnement à pervertir notre image ? Il est plus facile de tirer sur l'ambulance que de l'escorter jusqu'à l'hôpital ? À quand le rapport qui engagera la société à considérer autrement ses enseignants, à revoir sa communication envers eux ? Nous avons hâte de le découvrir, celui-là !

2.

DES NOUVELLES DE LA FORMATION INTER-PROFESSIONNELLE (FIP)

Est créée une mention complémentaire (MC) « animation-gestion de projets dans le secteur sportif » sous statut scolaire en un an en formation initiale, par apprentissage, par formation continue et VAE. Cette MC est créée en lien avec le ministère des sports pour que l'insertion soit opérationnelle à l'occasion des futurs Jeux Olympiques de 2024.

De niveau IV, la MC formera des « animateurs sportifs » à l'animation et aux projets, avec environ 18 semaines de PFMP. Elle sera une passerelle pour une poursuite d'études dans un cursus de préparation du « BPJEPS éducateurs sportifs. » Elle s'adresse aux bacheliers issus de bac pro, principalement des métiers du tertiaire administratif (gestion administrative, commerce, vente, accueil...), des métiers de la sécurité et SPVL.

Les jeunes, avec cette MC, obtiendront deux épreuves sur quatre du BPJEPS en tant qu'animateur sportif et ainsi pourront poursuivre leurs études et accéder plus facilement au métier d'éducateur sportif en préparant le BPJEPS. Ce nouveau diplôme prévu à la rentrée 2018 pourra se préparer dans les Lycées Professionnels (et CFA métiers du sport) à raison d'une trentaine d'élèves par académie.

Le SNETAA-FO prend acte de cette formation post bac pro sous statut scolaire et possible en formation initiale avec des PLP.

3.

RETOURS EN FORMATION

Une étude, menée par le CEREQ, a dressé un état

des retours à une formation diplômante d'une génération de jeunes 5 ans après leur sortie du système éducatif. Elle fournit ainsi l'illustration d'un besoin de justifier de toujours plus de diplômés pour une insertion professionnelle pérenne. Ce retour à un cycle de formation après avoir vécu une première expérience professionnelle permet d'un côté aux peu ou non diplômés de se relancer dans leur course à l'emploi de manière plus favorable, de l'autre, aux diplômés bac+2/3, voire bac +5 même s'ils sont plus minoritaires, de viser une progression dans leur carrière ou une réorientation. Les jeunes titulaires d'un bac pro constituent cependant une partie plus restreinte (9 %) de ce contingent de reprise de formation que leurs homologues de bacs généraux (29 %) et technologiques (21 %).

4. NETTE PROGRESSION DES BACHELIERS PRO EN BTS POUR L'ANNÉE 2017-2018

Les bacheliers professionnels ont été nettement plus nombreux à poursuivre en BTS cette année scolaire.

Avec une progression de 8,5 %, ils représentent la plus forte hausse d'entrée de toutes les séries (+ 1,2 % pour les bacs techno, + 2,3 % pour les bacs généraux).

La part des bacs pro en STS se porte ainsi à 30,2 % des effectifs. Si l'on précise la répartition par secteur, ils représentent 34,3 % des recrues dans les STS de la production et atteignent les 28,2 % dans le secteur des services.

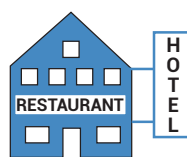
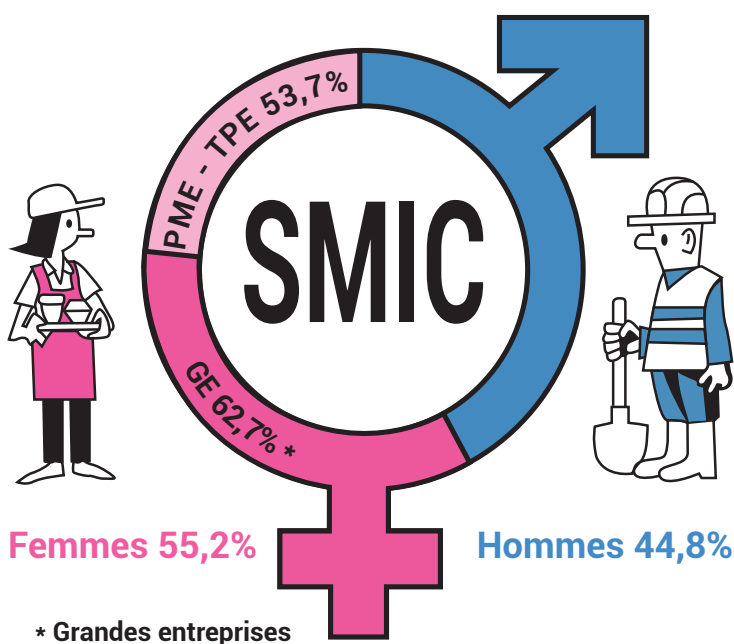
Le SNETAA-FO se bat pour l'implantation, partout, de BTS en LP avec des PLP !

5. CHIFFRES DES EFFECTIFS MOYENS PAR CLASSE EN LP

A l'heure où les discussions sur les DHG suscitent les craintes de tous dans les établissements, les chiffres des effectifs moyens par classe en LP se révèlent très inégaux dans leur répartition sur l'ensemble des académies. Cette disparité oscille à l'excès pour Mayotte et la Guyane ainsi que pour Amiens et Clermont-Ferrand, à une fourchette plus basse que la moyenne pour la Corse. Avec une moyenne de 19,1 élèves dans les LP et de 13,1 dans les SEGPA, les effectifs ont accusé une baisse sensible d'environ 0,5 % sur 10 ans. La faute aux directives de privilégier l'orientation des collégiens vers la voie générale plutôt qu'en LP dans les collèges. Cependant, avec les nouvelles orientations combinées à la croissance démographique du début du millénaire, la tendance est en passe de virer en faveur des LP. Concernant la répartition selon les secteurs, les filles sont toujours majoritaires à choisir les métiers des services avec 63 % en moyenne nationale (une moyenne qui atteint les 70 % à Rouen et en Guadeloupe) contre 14 % en moyenne nationale qui s'orientent vers le secteur de la production (avec un record de 22,5 % à Paris).

6. STATUT, BRANCHE, ENTREPRISE, SEXE : PORTRAIT-ROBOT DES SMICARDS

Emploi salarié du secteur privé non agricole en 2017



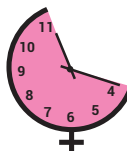
Le secteur Hébergement et restauration est celui qui embauche le plus de salariés bénéficiant de la revalorisation du Smic.



Ensemble des salariés
Hébergement et restauration 31,2%



Salariés à temps partiel
Hébergement et restauration 54,1%



Salariés à temps partiel
Hôtellerie Restaurant
Tourisme 54%
Restauration rapide 65%

7.

500 FORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Mis en œuvre en 2016 sous le précédent gouvernement, le plan « 500 formations supplémentaires » avait pour mission de permettre un retour accru à la formation de personnes en recherche d'emploi, sans qualification et/ou de longue durée.

L'évaluation de ce plan par les services de la DARES et rendue publique sur le site du ministère du travail fin 2017 montre une progression plus importante des catégories de personnes entre 26 et 44 ans et de plus de 45 ans qui en ont le plus largement bénéficié. Une impossibilité des missions locales à utiliser les outils numériques de validation des prescriptions a constitué le frein principal à l'accès des moins de 26 ans à ces formations.



8.

PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

Le BO du 4 janvier 2018 annonce des conventions relatives à la protection sociale complémentaire des personnels de l'Éducation nationale. La MGEN se retrouve en concurrence avec des assurances privées et dénonce un nouveau cahier des charges « plus assurantiel que mutualiste ».

Cependant, une des complémentaires choisie est Interiale, « mutuelle » associée à l'assureur AXA. Cette « société » ne vous dit rien ? Elle a été épinglée dans le cadre des « paradise papers ». Elle a ouvert une filiale sur l'île de Malte pour bénéficier de 5 % de taux d'imposition au lieu de 33 % en France.

Pour le SNETAA-FO, les collègues compareront et choisiront ce qui leur convient le mieux quant aux tarifs, services et solidarité.

9.

RECTORATS DE CAEN ET ROUEN

Lors d'un colloque sur l'emploi des jeunes dans le BTP, le recteur des académies de Caen et Rouen a annoncé la création d'une classe préparatoire « adaptation technicien supérieur » pour la rentrée 2018. Cette disposition vise à faire suivre une année supplémentaire aux élèves de bacs professionnels entrés en BTS dans l'optique d'une poursuite d'étude en école d'ingénieurs. Il est ainsi clairement établi une distinction entre les élèves de bac pro et ceux issus d'un bac technologique avec, à l'issue de ces classes préparatoires, des épreuves spécifiques et l'attribution d'un quota de places dans les écoles d'ingénieurs !

10.

ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Les heures d'accompagnement personnalisé (AP) sont bien considérées comme des heures d'enseignement. C'est ce qu'a confirmé le Conseil d'État dans le rendu d'une décision fin décembre 2017. En tant que telles, ces heures d'AP peuvent être comptabilisées dans les heures d'enseignement rémunérées soit au titre du service de 18 heures, soit payées en HSA.

NOTRE FÉDÉRATION

Dans un courrier en date du 2 février adressé aux fédérations syndicales de fonctionnaires, Gérard Darmanin et Olivier Dussopt, ministre et secrétaire d'état de l'action et des comptes publics confirment que le Premier ministre a lancé un chantier visant à élaborer un nouveau contrat social avec les agents publics. La presse a largement rendu compte des mesures annoncées : rémunération au mérite, plan de départs volontaires, recrutement de contractuels. La lettre des deux ministres annonce aussi un dialogue social « plus fluide »... « dans une philosophie similaire à celle de la loi Travail ».

Ainsi aucun doute ne peut subsister. Ce que ce gouvernement a imposé au code du travail, il entend le mettre en œuvre avec la même méthode pour casser les services publics et les fonctionnaires, remettre en cause la formation professionnelle initiale sous statut scolaire, les retraites et l'assurance chômage. Déréglementation, transformation des droits collectifs en compte personnel, privatisation des missions, des services et des statuts.

SE BATTRE POUR LA DÉFENSE DES COLLÈGUES

Le SNFOASEN syndique les personnels assistants sociaux de l'Éducation nationale. Comme ailleurs, ces services subissent les politiques d'austérité mises en œuvre depuis plusieurs années. Dans ce contexte, les personnels du service social de l'Éducation Nationale sont confrontés à une détresse toujours plus grande des usagers. La réduction constante de l'ensemble des moyens du service public pèse sur les services sociaux en général. L'extension du champ d'intervention du service social des élèves au 1er degré sans les postes adéquats accroît sa dispersion. Quant aux services sociaux des étudiants et du personnel, le premier est fragilisé par les conséquences financières de l'autonomie des universités et le second par l'absence récurrente de créations de postes.

Mais comme partout ailleurs les personnels résistent.

Aucun doute ne peut subsister. Au nom du « bien commun » ou de la fatalité ou de la modernité, il s'agit de tout remettre en cause des conquêtes sociales de 1936 et de l'après-guerre, les statuts, les conventions collectives, les services publics, la formation professionnelle.

Aucun doute ne peut subsister, c'est pour satisfaire aux besoins des financiers et aux exigences des patrons que le Président de la république et son gouvernement enjoignent aux organisations syndicales d'accompagner cette politique, bref, de la faire passer.

Nous n'en serons pas, à aucun niveau.

La confédération Force Ouvrière avec toutes ses fédérations, unions départementales et syndicats, saura opposer à cette politique les revendications des salariés au niveau interprofessionnel comme au niveau de chaque secteur d'activité. C'est ce que nous réaffirmerons au prochain congrès confédéral fin avril. C'est dans ce cadre et sur ces objectifs que la FNEC FP-FO et tous ses syndicats agissent pour défendre



[HUBERT RAGUIN]
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL FNEC-FP-FO

les intérêts des salariés. C'est pour mener à bien ce combat que nous préparons les élections professionnelles de décembre prochain pour consolider et renforcer la représentativité de la fédération et de ses syndicats, c'est-à-dire consolider et renforcer toutes nos implantations et leur capacité à mobiliser les personnels.



vail. Le taux de réponse à 82,7 % démontre l'intérêt pour le sujet proposé et la pertinence de la problématique sur les risques psycho-sociaux. Cette souffrance est confirmée par 83,3 % des AS qui ont eu des arrêts de travail (ce chiffre serait encore plus élevé si les AS étaient en arrêt maladie au lieu de travailler en étant malades) dont 40 % en longue durée ou longue maladie. Ce constat est alarmant sur l'état de santé des AS. Cette enquête sera présentée lors du prochain CHSCT, et lors de la future audience au rectorat.

Quant au protocole PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations) qui prévoyait quand même une requalification de leur carrière en catégorie A, non seulement il est remis aux calendes grecques (2019 si tout va bien), mais il se révèle qu'en fait ce ne serait qu'un B amélioré. Le SNFOASEN revendique un vrai A pour les assistants sociaux.



1 [CINÉMA]

À l'écran depuis le 24 janvier 2018 : « **La Douleur** », un film d'E. Finkiel, adaptation de l'oeuvre éponyme de Marguerite Duras. Ce récit autobiographique plonge le spectateur dans une violence intime de la Seconde Guerre Mondiale.

2 [LITTÉRATURE]



Destiné aux enseignants, le guide « La discipline positive dans la classe » décline la méthode de discipline positive développée par les thérapeutes en l'adaptant au contexte spécifique de la classe.

JANE NELSEN, LYNN LOTT & STEPHEN GLENN
Adaptation Béatrice Sobaté et Armelle Martin

La Discipline Positive dans la classe

Favoriser l'apprentissage en développant le respect, la coopération et la responsabilité



UNE DÉMARCHÉ ET DES OUTILS **CONCRETS**

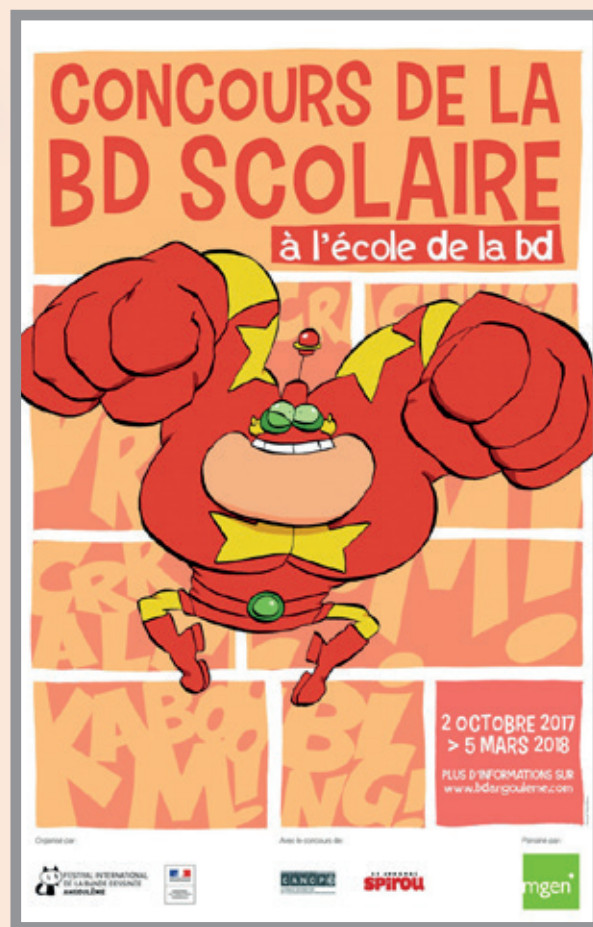
3. [AGENDA]



Du 2 octobre 2017 au 5 mars 2018 a lieu la 44^{ème} édition du concours de la BD scolaire « À l'école de la BD ». Objectif : accompagner et découvrir les plus jeunes talents de la bande dessinée en France.

Organisé avec le soutien du ministère de l'Éducation nationale, ce concours s'adresse aux élèves des écoles, collèges et lycées.

Le concours de la BD scolaire « À l'école de la BD » consiste à réaliser une bande dessinée dont le thème est libre. Il s'adresse aux élèves des établissements scolaires français, en France et à l'étranger, de la grande section de maternelle à la terminale.

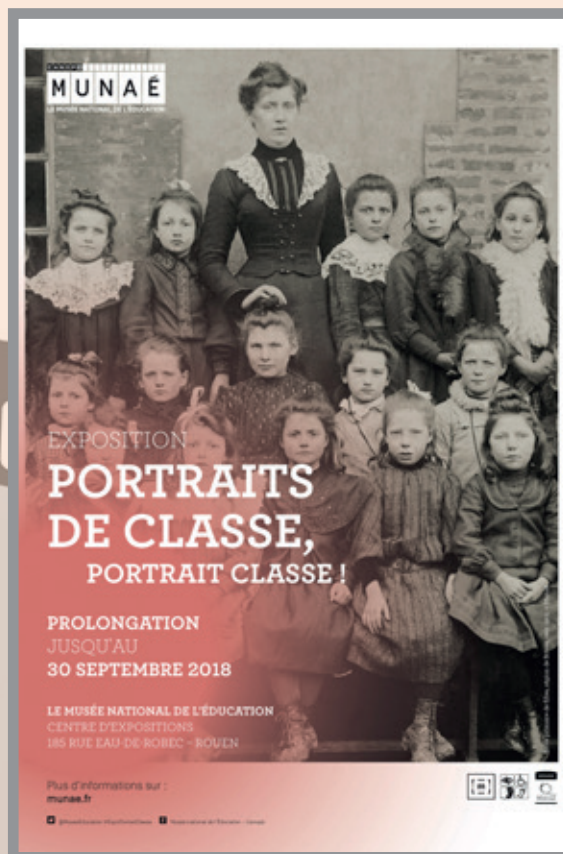


4. [EXPOSITION]



Au MUNAÉ de Rouen, jusqu'au 30 septembre 2018.

« Conservé par les familles, le portrait photographique se caractérise par une attitude figée, où l'enfant apparaît dans une position d'apparat. La photographie de cette fin du XIX^e siècle est contrainte par la technique qui fige les poses tandis que la peinture à la même époque se libère de ces contraintes académiques, notamment grâce aux peintres de l'impressionnisme ».



S'INFORMER!

MANIFESTER

MILITER

POUR NE RIEN MANQUER LISEZ L'AP!

metaa
FO

IAP
MAGAZINE

LE MAGAZINE DE
L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL

FICHE DE MISE À JOUR ET D'INSCRIPTION 2017-2018

Nom
 Nom de jeune fille
 Prénom
 Date de naissance
 Adresse
 Code postal Ville
 Tel. fixe Tel. portable
 Adresse mail :

VOTRE SITUATION ADMINISTRATIVE

- Hors Classe Classe Normale Retraité Stagiaire
-
- PLP AED / EAP Professeur Contractuel
- CPE Sans solde DDFPT
- Discipline Autre

VOTRE ÉTABLISSEMENT D'EXERCICE 2017/2018

- Lycée Professionnel SEGPA (Collège)
- Lycée Polyvalent (SEP) EREA
- Autre
- Nom ou N° d'Établissement :
- Académie :

JE CALCULE MA COTISATION

Cotisation en fonction de mon grade

Quotité : Échelon :

Je choisis le mensuel papier du SNETAA-FO :

OUI + 25 € (pour frais de traitement et de port)

NON (merci de bien indiquer votre adresse mail)

TOTAL : €

À retourner dûment complétée et accompagnée de votre chèque au SNETAA-FO 24 rue d'Aumale, 75009 Paris

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Ma cotisation est un paiement récurrent qui sera prélevé le 1^{er} du mois. Je suis libre de modifier, suspendre ou arrêter ce prélèvement à tout moment.

COMPTE À DÉBITER

IBAN - IDENTIFIANT INTERNATIONAL DE COMPTE BANCAIRE

BIC - CODE D'IDENTIFICATION BANCAIRE

Le code BIC peut contenir 8 ou 11 caractères.

Fait à :

Le

Nom et adresse du créancier :
 SNETAA-FO, 24 rue d'Aumale - 75009 Paris
 N° Identifiant Créancier (ICS) : FR23ZZZ540565

SIGNATURE (obligatoire) :

UNE
ADHÉSION DE

127 €

**snetaa
FO**

-66% DE DÉDUCTION
FISCALE

COÛT RÉEL
43,18 €

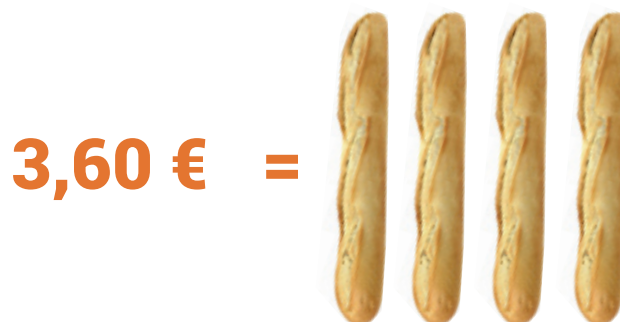
En signant ce formulaire mandat, vous autorisez le SNETAA-FO à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, conformément aux instructions du SNETAA-FO. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus vite dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

TARIF MÉTROPOLE

Éch.	Classe normale	Hors classe	Non-titulaires	
1	127 €	242 €	Indice	Cotisation
2	173 €	261 €	moins de 450	81 €
3	179 €	272 €	de 450 à 500	111 €
4	198 €	292 €	de 500 à 700	135 €
5	206 €	309 €	au delà de 700	158 €
6	212 €	321 €	Cotisations Uniques Sans solde 29€ EAP 49€ Stagiaires 99€ Retraités 136€	
7	222 €			
8	233 €			
9	247 €			
10	265 €			
11	281 €			

POURQUOI SOUTENIR NOS ACTIONS ?

Une cotisation annuelle au SNETAA-FO de 127 € ne vous coûte finalement que **43,18 €** après déduction fiscale, soit **3,60 € par mois** ! C'est l'équivalent de 4 baguettes de pain !



Un syndicat, c'est comme la santé, ça s'entretient !
 Alors, **ADHÉREZ AU SNETAA-FO !**

**ASSURANCE
SANTÉ ET
PRÉVOYANCE**



AU CRÉDIT MUTUEL ENSEIGNANT, ON AVANCE VOS FRAIS DE SANTÉ.

UNE BANQUE QUI APPARTIENT
À SES CLIENTS, ÇA CHANGE TOUT.

0€
À AVANCER
SUR VOS FRAIS
DE SANTÉ



Crédit Mutuel
Enseignant

CRÉDIT MUTUEL ENSEIGNANT ÎLE-DE-FRANCE

Antony • Bobigny • Cergy • Créteil • Evry-Courcouronnes • Melun
Paris Quartier Latin • Paris Haussmann • Paris La Défense • Serris • Versailles

0 820 099 989 Service 0,12 € / min + prix appel